



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

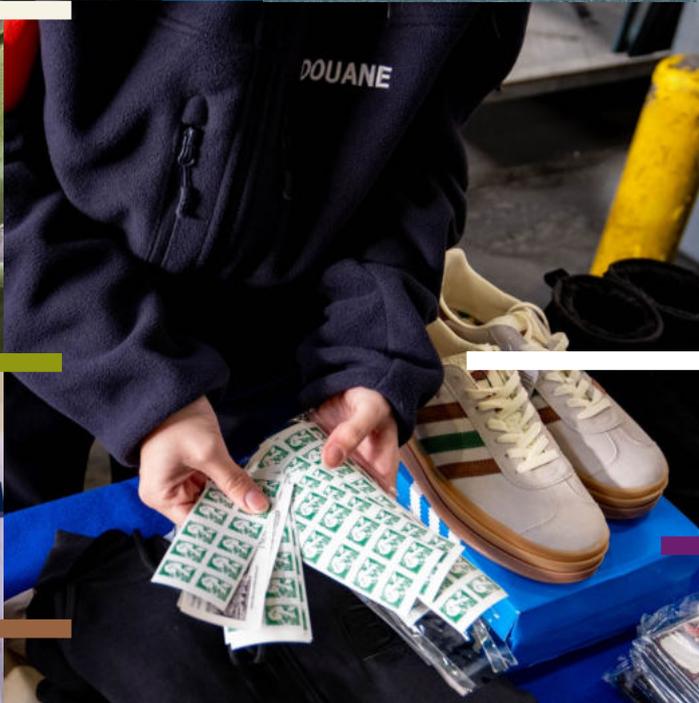
*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

BILAN ANNUEL de la Douane

20 24



Editorial



Amélie de Montchalin
Ministre chargée
des Comptes publics

“ **La détermination et l’engagement sans faille des agents de la douane ont permis d’atteindre des résultats sans précédent.** ”

En 2024, plus que jamais, la douane française s’est affirmée comme une force essentielle de protection de notre territoire, de notre économie et des Français. Face à des organisations criminelles toujours plus agiles et sophistiquées, face aux trafics qui menacent notre sécurité, notre économie et notre cohésion sociale, elle a su relever avec détermination les défis qui se sont imposés à la Nation. La détermination et l’engagement sans faille des agents de la douane ont permis d’atteindre des résultats sans précédent.

Par son action résolue organisée autour d’une branche de la « surveillance » et d’une branche des « opérations commerciales » ainsi que d’un service de renseignement du premier cercle, elle agit contre la criminalité organisée, les trafics de stupéfiants, d’armes, la contrebande de tabac et la contrefaçon. La douane fait respecter nos lois, protège nos commerçants et la sécurité des Français. Les saisies historiques réalisées en 2024 – près de 21 tonnes de cocaïne et plus de 21 millions d’articles de contrefaçon, un record absolu, – témoignent d’une mobilisation totale.

Mais la douane, ce n’est pas seulement la lutte contre les trafics : elle est aussi un rempart contre les flux financiers illicites qui gangrènent l’économie légale et alimentent désormais la criminalité organisée. En lien avec l’Office national anti-fraude, près de 600 millions d’euros d’avoirs criminels ont ainsi été saisis ou identifiés en 2024, et la détection des fraudes financières a atteint des niveaux inédits, avec près de 20 milliards d’euros de flux illicites mis au jour dans le cadre du plan dont j’ai présenté le complément « Lutter contre toutes les fraudes ».

L’année écoulée a aussi permis de démontrer l’engagement quotidien des femmes et des hommes de cette belle administration. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont exigé une organisation sans faille : contrôle des équipements, sécurisation des sites, lutte contre les trafics liés à l’événement... Un défi relevé haut la main !

À Mayotte, après le passage dévastateur du cyclone Chido ; en Nouvelle-Calédonie, face aux violences, partout, la douane a démontré ce qu’elle est : une administration réactive, efficace, présente aux quatre coins de l’Hexagone et des Outre-mer, prête à intervenir en toutes circonstances pour protéger le territoire et la population, et lutter contre la criminalité en mouvement, même quand ses propres agents sont en danger. Leurs actions nous rappellent chaque jour combien nous devons protéger ceux qui prennent des risques pour nous.

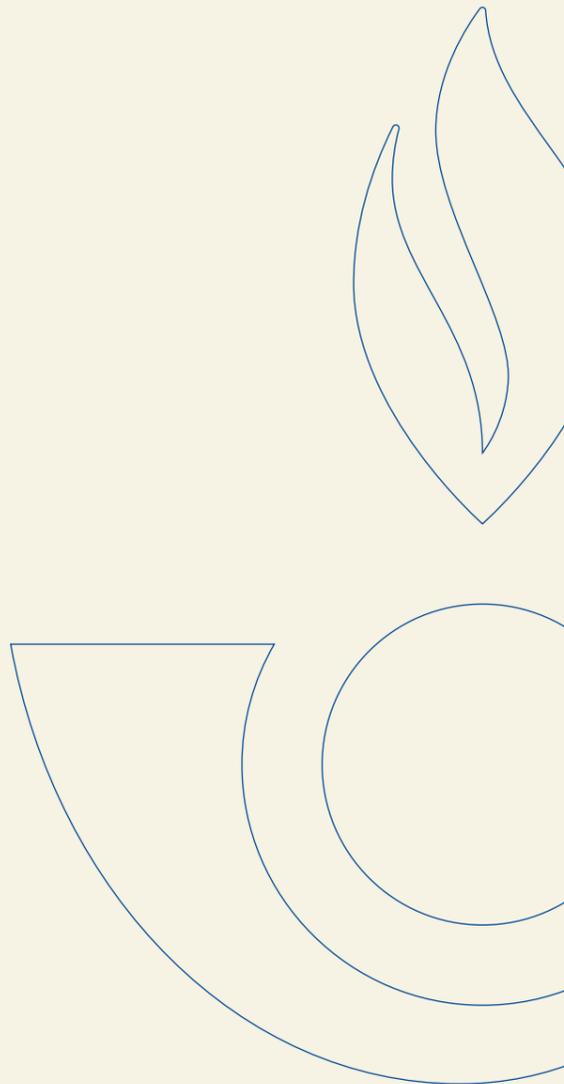
Enfin, protéger, c’est aussi accompagner notre tissu économique. En 2024, la douane a intensifié son soutien aux entreprises françaises du commerce international. Grâce à ses services, 849 attestations *Made in France* ont été délivrées, soit une progression de 21% en un an. Valoriser nos produits, défendre notre compétitivité, nous placer au meilleur de la compétition internationale, c’est aussi cela, la mission des douaniers.

Le mot de...



Florian COLAS,
Directeur général
des douanes et droits
indirects

En 2025, nous poursuivrons nos efforts avec des projets d'envergure dans les domaines informatique, réglementaire, organisationnel et de coopération. La douane française s'inscrit pleinement dans la réforme de l'union douanière et jouera un rôle clé dans la préfiguration de la future Autorité douanière européenne. Plus que jamais, nous serons au rendez-vous des enjeux stratégiques, pour une douane toujours plus efficace!



Sommaire

Chiffres clés	p6-7
Temps forts	p8-11

Partie 01

Les Jeux Olympiques & Paralympiques	p12
La douane accompagne les grands événements.....	p14-15

Partie 02

Lutte contre le crime organisé	p16
La douane lutte contre les narcotrafics.....	p18-21
La douane lutte contre les fraudes financières et le blanchiment.....	p22-23
La douane lutte contre les trafics d'armes.....	p24-25
La douane lutte contre les trafics de tabacs de contrebande.....	p26-27

Partie 03

Protection des consommateurs et de l'environnement	p28
La douane protège les consommateurs.....	p30-31
La douane protège l'environnement.....	p32-33

Partie 04

Accompagnement des acteurs économiques	p34
La douane soutient la compétitivité des entreprises et du territoire	p36-37
Une expertise reconnue dans l'accompagnement de certaines filières professionnelles.....	p38-39
Développer des synergies avec les partenaires institutionnels.....	p40-41

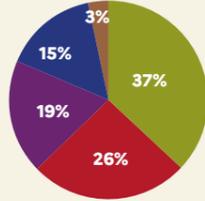
Annexes	p42
Organisation territoriale de la douane.....	p44-45
Nos services à compétence nationale (SCN).....	p46-47
Données générales.....	p48-51

LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS

Criminalité organisée

92 organisations démantelées

dans les domaines de fraude suivants :



- Stupéfiants
- Tabacs
- Fraudes financières
- Fiscalité
- Contrefaçons

2 828 +16%

infracteurs interpellés & remis à un service judiciaire

Stupéfiants

Une forte croissance des saisies sur le territoire national

110,83t

> tous produits +18% soit une valeur de 1 237 M€

Cocaïne : le plus haut résultat depuis 10 ans

20,97t

+74%

Saisies historiques d'ecstasy

5,8M

+263%



Tabacs

La stratégie de lutte contre la contrebande de tabacs : maintien à un haut niveau de résultats

18 407 infractions relevées

488,73t > tous tabacs saisies sur le territoire national



Fraude financière : la stratégie douanière porte ses fruits

Des résultats historiques en matière d'avoirs criminels saisis ou identifiés

Constatations de blanchiment douanier

596,56 M€



+265%

469 cas

multipliés par 2

Contrefaçons

Après une année record en 2023, des résultats encore à la hausse en 2024

21,47M

d'articles retirés du marché



> Hausse pour la 5^e année consécutive

Armes à feu

Vigilance accrue sur les trafics issus des zones de conflit et les impressions 3D de pièces d'armes

881 saisies +13%



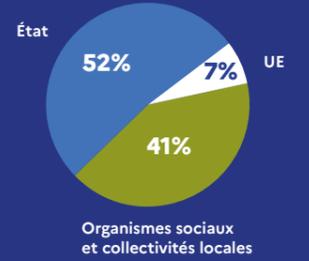
Sanctions internationales

23 contournements de sanctions entravés +77%

DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE

La douane contribue à la perception des recettes de l'État et de l'UE

40,88 Mds€ perçus



La douane renforce la compétitivité économique nationale

→ en fluidifiant les échanges

2'04" délai moyen d'immobilisation des marchandises



moins 6"

→ en accompagnant les entreprises

1913 OEA*

*opérateurs économiques agréés (2^e rang européen)

849 IMF*

*informations Made in France délivrées en 2024 +21%



2 184 ent*

*entreprises conseillées par les pôles d'action économique de la douane



85,93% taux de satisfaction des usagers de la douane



+6 points de %

ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Première administration civile à la mer, la douane concourt, aux côtés de ses partenaires, aux missions relevant de l'action de l'État en mer (AEM)

→ sauvetage en mer

2 502 personnes

assistées ou secourues dont 2 297 personnes migrantes

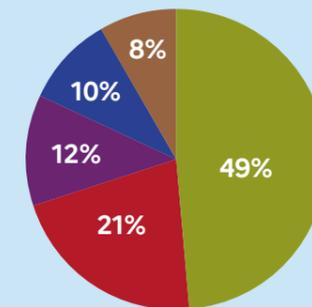


→ contrôle de la pêche

43,24 tonnes

de produits de la pêche INN (illicite non déclarée et non réglementée) saisies

RÉPARTITION DES HEURES PAR PRINCIPALES MISSIONS EN MER



- Lutte contre les trafics (stupéfiants, armes, espèces protégées)
- Lutte contre les fraudes fiscales et douanières
- Mission migratoire, sauvegarde de la vie humaine et assistance aux navires
- Protection de l'environnement
- Autres

TEMPS FORTS

JANVIER

1,2 tonne de pollen de cannabis saisie dans un camion par les douaniers de Lons-le-Saunier

JANVIER



Les douaniers de Bourg-en-Bresse saisissent **6 tonnes de tabacs** et les précurseurs d'une usine clandestine de cigarettes dans un camion

JANVIER



Les douaniers de Dax interceptent plus de **340 000 euros** à bord d'un véhicule sur l'A63



JANVIER

Les douaniers du Havre empêchent l'importation de près de **50 tonnes de riz brun** non conforme et dangereux



FÉVRIER

L'UE adopte un **13^e paquet de sanctions** à l'encontre de la Russie que la douane est chargée d'appliquer

MARS

Publication du décret n° 2024-276 du 27 mars 2024 permettant à la douane de **démontrer le caractère commercial d'un achat transfrontalier de tabac** quelles que soient les quantités

MARS



Les douaniers dijonnais contribuent au **sauvetage de trois lions ukrainiens** en accompagnant les procédures d'importation effectuées par le Parc de l'Auxois

MARS



La DNRED saisit près de **8700 pièces d'antiquité** originaires de Turquie dont certaines d'exception d'une valeur inestimable

AVRIL



Alizé, la vedette garde-côtes des douanes de Kourou, effectue sa première mission, axée sur la lutte contre la pêche illégale

AVRIL



Déploiement du service en ligne **Proof of Union Status**, permettant d'obtenir la preuve du statut européen des marchandises en transit

MAI



Le ministre délégué chargé des Comptes publics annonce le **renforcement des pouvoirs de contrôle et d'enquête** de la douane pour lutter contre les drogues de synthèse

MAI



Entrée en vigueur de l'**accord de libre-échange** entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande

MAI



Le SEJF se constitue en **ONAF**

MAI

Déploiement de renforts douaniers dans les dispositifs de sécurisation en Nouvelle-Calédonie suite aux émeutes sur l'archipel

MAI



Sécurisation de l'arrivée de la flamme olympique à Marseille

JUIN



Réforme du GNR agricole : ouverture de la plateforme permettant aux exploitants d'obtenir l'attestation à transmettre à leur distributeur

JUIN



573 kilos de cocaïne saisis aux Antilles dans le cadre d'une collaboration avec les garde-côtes de la Dominique

JUIN

Les douaniers de Bordeaux interceptent **213 kilos de pollen de cannabis** dans le chargement d'un poids lourd suite au marquage du chien anti-stupéfiants

TEMPS FORTS



JUILLET

Les douaniers de Lille empêchent l'exportation illégale de **49 tonnes de pièces automobiles** usagées à destination du Sénégal



JUILLET

La DNRED saisit **17 tonnes de soda** contenant des additifs alimentaires interdits ou surdosés

AOÛT

La douane et les Conseillers du Commerce extérieur (CCE) signent une **convention** pour faciliter le développement des PME à l'international



SEPTEMBRE

Les douaniers de Marseille interceptent **80 000 pièces automobiles** de contrefaçon



JUILLET

La douane participe au **défilé du 14 juillet** sur l'avenue Foch à Paris ainsi qu'en province



AOÛT

Plus de **145 000 contrefaçons** saisies lors d'une vaste opération de contrôles menée par la douane dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024



AOÛT

Les douaniers saisissent **2,1 tonnes de cannabis** sur un voilier en petite rade de Cherbourg



SEPTEMBRE

La DNRED saisit près **d'1 tonne de cannabis** et **4 kilos de cocaïne** dans le sud-est de la France



JUILLET

Les services douaniers de Roissy fret, de la DNRED et de Picardie interceptent **trois colis de faux billets** commandés sur Internet, pour un montant total de plus de 820 000 euros



AOÛT

15,7 tonnes de cigarettes saisies et interpellation de trois individus par les services de la DNRED dans l'Ouest de la France et en région parisienne



SEPTEMBRE

Célébration à Bercy des athlètes de l'Équipe France douane (EFD) et des agents mobilisés pour sécuriser les jeux



OCTOBRE

La douane organise un **1^{er} séminaire interministériel** dédié à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et dévoile sa stratégie de lutte contre les flux financiers illicites



OCTOBRE

Saisie de plus de **30 tonnes d'olives** non-conformes en Normandie et en région parisienne



NOVEMBRE

Les douaniers de Menton saisissent près de **1,4 tonne de pollen de cannabis** dissimulée dans des palmiers et des palettes de terreau



DÉCEMBRE

Les douaniers de Bordeaux interceptent **49 tonnes de déchets illégaux** à destination de l'Espagne



OCTOBRE

4 tonnes de cocaïne saisies au large des Canaries par les garde-côtes de la douane française avec leurs homologues espagnols



NOVEMBRE

Les douaniers de Marseille saisissent plus **d'1,2 tonne de cigarettes** dans des cartons de spaghettis et de chips

NOVEMBRE

Démantèlement d'une usine illicite de production de tabac par la DNRED de Lyon et saisie de **5 tonnes de tabac brut**, 5000 cartouches et près de 4,7 millions de paquets contrefaisants



DÉCEMBRE

À l'approche des fêtes de Noël, les douaniers du Havre saisissent plus de **5 000 boîtes de contrefaçons de jouets**



OCTOBRE

30 armes dont 4 armes de guerre saisies par la DNRED à Nancy chez un particulier



NOVEMBRE

Remise des prix de la **2^e édition du Trophée Jules Verne** récompensant les meilleures innovations douanières de terrain



DÉCEMBRE

Saisie d'**1 tonne de cigarettes** par les douaniers de Val-de-Seine

partie 01

Du 26 juillet au 11 août, et du 28 août au 8 septembre 2024, la France a accueilli ses premiers Jeux Olympiques d'été depuis un siècle et ses premiers Jeux Paralympiques d'été. Succès populaire et sportif salué dans le monde entier, cet événement exceptionnel a nécessité le plein investissement des administrations afin de faire face aux défis sécuritaires et organisationnels rencontrés.



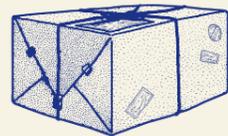
Les Jeux Olympiques & Paralympiques

LA DOUANE ACCOMPAGNE les grands événements : JOP de Paris 2024

MOBILISATION EXCEPTIONNELLE DES SERVICES,
FACTEUR DE RÉUSSITE DE L'ÉVÈNEMENT

Régulation et contrôles massifs de visiteurs et de marchandises

15,3M de visiteurs  **près de 15 000** athlètes olympiques & paralympiques issus de **206** nations



1 494 dossiers d'importation **526** dossiers de réexportation
traités via l'outil « démarches simplifiées » (procédure simplifiée pour les délégations et personnes accréditées)

près de 31 600 produits dopants saisis pendant les Jeux



60 000 produits de contrefaçon liés aux JOP saisis

Sécurisation des 39 sites de compétitions et des lieux de célébration



5 800 agents mobilisés pendant les Jeux dont **1 400** en IDF

148h de mission en mer réalisées par les garde-côtes pour sécuriser les épreuves et le parcours de la flamme olympique

27 500 missions de contrôle JOP réalisées en plus de l'activité courante opérationnelle



LA VICTOIRE AU RENDEZ-VOUS POUR LES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE FRANCE DOUANE (EFD)

La douane a développé des liens historiques avec le sport de haut niveau, aujourd'hui formalisés dans le cadre de l'Équipe France Douane (EFD).

Celle-ci comptait 40 athlètes en 2024 issus de différentes fédérations (ski, athlétisme, escrime, gymnastique, judo, natation, etc), permettant à la douane de valoriser son image et d'offrir aux athlètes la possibilité de poursuivre une carrière d'excellence sportive sur des durées relativement longues. À la fin de leur contrat, la douane favorise également l'insertion professionnelle de ces sportifs en son sein



- 13 athlètes qualifiés aux Jeux Olympiques
- 2 athlètes qualifiés aux Jeux Paralympiques
- 7 médailles remportées aux Jeux Olympiques : 1 en or (équipe mixte judo), 4 en argent (escrime, judo) et 2 en bronze (judo)

Fortement mobilisée en amont et pendant les Jeux, la douane a participé à la bonne tenue de l'événement en menant ses missions de protection des citoyens et des consommateurs, de lutte contre la fraude, de surveillance des frontières et de fluidification du passage des marchandises licites.

ACTIONS DE COORDINATION

La douane a également contribué à la sécurisation des Jeux en s'inscrivant dans des actions de coordination interservices et interministérielles mises en œuvre sur le terrain, aux côtés des forces de sécurité intérieure.

→ Mise en place de **Cellules de coordination frontières (CCOF)** réalisant l'articulation entre les services douaniers et les partenaires des GIR (Groupes interministériels de recherche rattachés à la police ou à la gendarmerie) et des CCPD (Centres de coopération policière et douanière) intervenant sur une même façade frontalière

→ Participation, aux côtés des forces de sécurité intérieure, aux **opérations Zéro délinquance et Place nette** pilotées par les autorités préfectorales

→ Construction, au sein du programme commun de contrôle DGGDI-DGCCRF 2024, d'un volet spécifique en matière de **conformité/sécurité et lutte contre les contrefaçons** : adaptateurs de voyage, maquillage et accessoires divers « supporters », articles pour la pratique des sports collectifs, jouets en lien avec les manifestations sportives, etc

→ Participation au nom du ministère, au centre national de commandement stratégique du ministère de l'Intérieur



OUVERTURE D'UN BUREAU DE DOUANE AU VILLAGE OLYMPIQUE

Parmi les très nombreux visiteurs accueillis en France durant les Jeux, une catégorie à part a nécessité la mise en place exceptionnelle d'un bureau de douane déporté au sein du village olympique. Afin d'assurer un départ fluidifié des délégations sportives, le comité organisateur des Jeux Paris 2024 avait en effet sollicité la création d'un **dispositif d'enregistrement déporté des bagages des athlètes et personnes accréditées**. Intervenant en amont de ces formalités, la douane a dès lors ouvert un service temporaire dédié à la validation des bordereaux de détaxe pour les marchandises placées dans les bagages et à l'apurement des régimes douaniers à l'export. Son ouverture durant deux fois trois jours – à la fin des épreuves des Jeux Olympiques mi-août et à la fin des épreuves paralympiques début septembre – a permis aux athlètes et aux délégations d'être accompagnés pour réexporter meubles, matériels publicitaires et équipements sportifs, ainsi que pour valider les opérations de détaxe réalisées portant sur des sacs de luxe, des produits de beauté, des vêtements, des souvenirs des Jeux et quelques biens plus spécifiques.

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024

Opérations anti-contrefaçons européennes et nationales

Du 28 novembre 2023 au 31 juillet 2024, la douane et l'OLAF (Office européen de lutte anti-fraude) ont piloté l'opération européenne dédiée à la lutte contre la commercialisation de marchandises contrefaisantes à l'occasion des grands événements sportifs prévus à l'été 2024. Cette action a réuni **23 PARTENAIRES EUROPÉENS**, la douane menant pour sa part près de 196 actions de déclinaison nationale : **L'OPÉRATION HÉRACLÈS** menée sur la commune d'Aubervilliers le 31 juillet 2024 a ainsi conduit à la saisie de 145 000 contrefaçons lors de contrôles simultanés opérés dans 17 entrepôts de l'Est parisien par 80 douaniers, ainsi qu'au démantèlement d'un atelier de fabrication de contrefaçons.

EN LIEN AVEC LES JEUX



Saisie de **60 000 PRODUITS DE CONTREFAÇON** liés directement aux JOP et de **330 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS CONTREFAISANTS**

partie 02

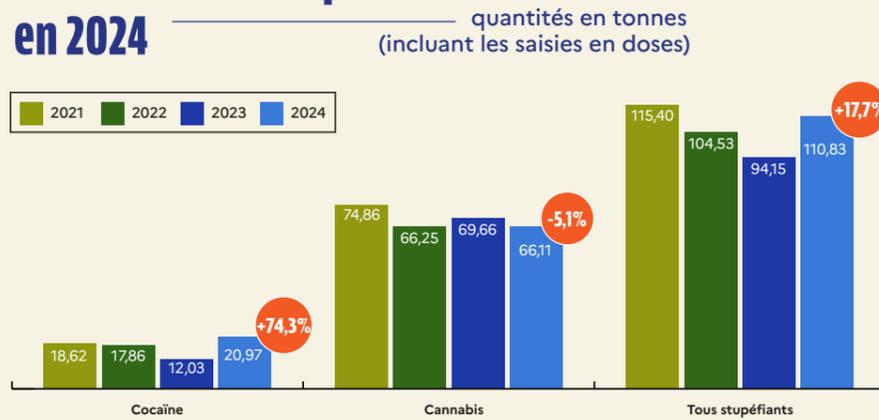
Flexible, international et technologique, le crime organisé repose sur des réseaux structurés, touchant de nombreux domaines : drogue, tabac, blanchiment d'argent, etc. La lutte contre ces crimes engage quotidiennement la douane positionnée au coeur des flux de marchandises. Elle développe ses capacités d'action et son expertise au moyen d'outils numériques avancés, de lois contre le blanchiment d'argent et la cybercriminalité, et de la coopération internationale.



Lutte contre le crime organisé

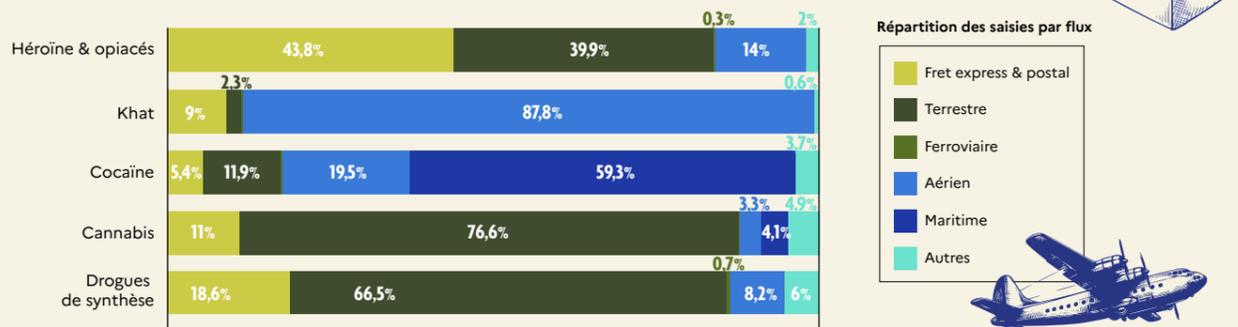
LA DOUANE LUTTE contre les narcotrafics

Près de deux fois plus de cocaïne saisie en France en 2024



VALEUR FINANCIÈRE DES SAISIES 2024
Tous stupéfiants
1 236,66M€
+45%
Cocaïne : 846,46 M€
Cannabis : 291,52 M€

Un positionnement à la croisée des trafics



Coopération douanière avec les partenaires

À l'étranger

TOUS STUPÉFIANTS
32,67t 1 236,10M€
quantités saisies valeur financière

COCAÏNE
30,30t 1 212,29M€
quantités saisies valeur financière

CANNABIS
2,36t 23,6M€
quantités saisies valeur financière

Au niveau interministériel

35 renseignements transmis par la DNRED à l'OFAST (Office anti-stupéfiants)

58 affaires "stupéfiants" de la DNRED reprises par l'OFAST

170 douaniers exerçant dans des instances de coopération interministérielle

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES POUR LES SAISIES À L'ÉTRANGER



Contre les narcotrafics la douane française riposte en agissant sur tous les moyens d'acheminement des produits stupéfiants, en s'attaquant à l'argent de la drogue et en développant les coopérations nationales et internationales et des techniques avancées d'enquête et de renseignement

L'ÉTAT DE LA MENACE

- **Massification des flux mondiaux** : le trafic maritime mondial est passé de 225 millions de conteneurs en 2000 à 840 millions de conteneurs en 2022, tandis que Roissy enregistre quotidiennement 3 millions de déclarations en douane à l'importation
- **Infiltration par les organisations criminelles de la logistique et du transport** : stratégie de compromission offensive, accès privilégiés aux zones restreintes dans les ports, les aéroports, centres de fret postal ou express
- Importance croissante des flux financiers issus du trafic de stupéfiants dans l'économie criminelle et para-légale : 4 à 6,5 milliards d'euros générés et blanchis chaque année
- **Les organisations criminelles investissent les nouvelles technologies** pour transporter la drogue, la vendre et dissimuler les profits (usage massif des balises GPS, du darkweb, des cryptoactifs...)

LA RÉPONSE DE LA DOUANE FRANÇAISE

- **Un positionnement à la croisée des trafics** : partout où la drogue circule les douaniers sont présents : en mer, dans les ports, aéroports, sur les routes, dans les gares, les trains, les plateformes de fret express
- **Des moyens et des équipements adaptés** à la détection des stupéfiants : navires, avions, hélicoptères, drones, scanners, appareils de radiographie, endoscopes, LAPI, équipes maître de chien anti-stupéfiants et cash dogs, réseau de laboratoires spécialisés
- **Un arsenal juridique unique** : le Code des douanes étend les pouvoirs de contrôle, de saisie et de lutte contre les narcotrafiquants et leurs bénéficiaires

→ **Des services d'enquêtes et de renseignement, ainsi qu'un réseau international** : enquêteurs, cyberenquêteurs, officiers de douane judiciaire spécialisés en criminalité financière de l'ONAF, réseau des correspondants implantés à l'étranger, dont 20 attachés douaniers couvrant 93 pays

PERSPECTIVES 2025 D'ÉVOLUTIONS MATÉRIELLES ET TECHNIQUES AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

- Premiers déploiements de **scanners mobiles de basse intensité (SMBI)** sur les plateformes portuaires en métropole
- En mer, passage d'une posture défensive dite du bouclier basée sur la surveillance côtière, à une **posture offensive** basée sur l'analyse des situations de surface, recours aux outils de ciblage, et interventions en haute mer
- Commande d'un nouveau bateau capable de se projeter jusqu'à 200 miles nautiques des côtes de la Corse
- Modernisation des capacités de détection des hélicoptères avec **caméras multi-spectrales** de dernière génération
- Renouvellement des intercepteurs en mer de la douane aux Antilles
- Développement de solutions systématisant le **scanning 100%** des colis dans le fret express et postal
- Doublement du parc de **lecteurs automatisés de plaques** d'immatriculation à horizon 2027
- Renforcement de l'**arsenal juridique** permettant de saisir l'argent de la drogue, et faciliter la présomption de blanchiment douanier

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024

Janvier
Les douaniers de Lons-le-Saunier saisissent **1,2 TONNE DE POLLEN** de cannabis dans un camion en provenance d'Allemagne.

Juin
573 KILOS DE COCAÏNE saisis aux Antilles dans le cadre d'une collaboration avec les garde-côtes de la Dominique.

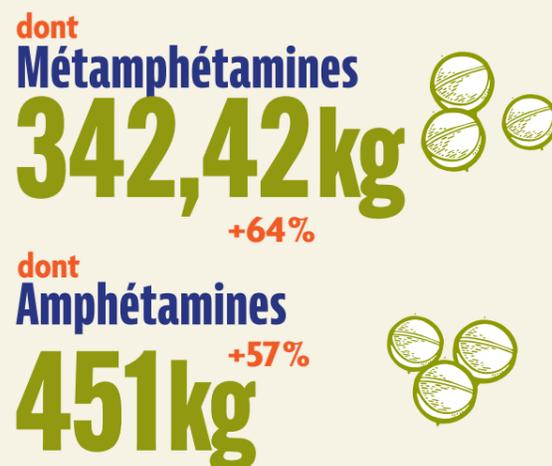
Septembre
La DNRED saisit près de **1 TONNE DE CANNABIS** et **4 KILOS DE COCAÏNE** dans le sud est de la France.

Octobre
4 TONNES DE COCAÏNE saisies au large des Canaries par les garde-côtes de la douane française avec leurs homologues espagnols.

Novembre
Les douaniers de Menton saisissent près de **1,4 TONNE DE POLLEN** de cannabis dissimulée dans des palmiers et des palettes de terreau.

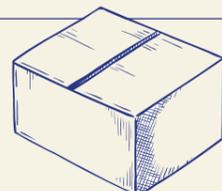
LA DOUANE LUTTE contre les narcotrafics

Records de saisies douanières de drogues de synthèse : 3,08t saisies +27%

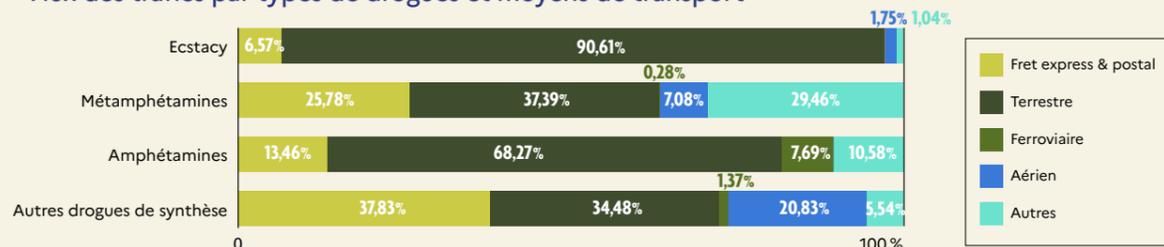


Saisies de drogues de synthèse : de nombreuses constatations dans le fret express et postal sur des envois de faible volume

1 591 constatations dont **près de 87%** via le fret express & postal



Flux des trafics par types de drogues et moyens de transport



Saisies de précurseurs de drogues

10,19t de précurseurs saisis **X18**



Les drogues de synthèse utilisent des précurseurs chimiques, souvent importés d'Asie et transformés en Europe. Ces substances circulent par la France avant d'être revendues à l'international. Face à cette menace, les pouvoirs de la douane sont renforcés

DES POUVOIRS DOUANIERS RENFORCÉS

→ À la suite de la promulgation de la loi du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces, la clause « catch all » a été renforcée et permet aux douaniers de saisir des substances pourtant non classifiées comme précurseurs de drogue dès qu'un faisceau d'indices suggère une utilisation illicite. Ce dispositif facilite la condamnation des trafiquants

→ Désormais, les agents peuvent utiliser des techniques spéciales d'enquête, comme la livraison surveillée et la visite domiciliaire, pour identifier et démanteler les laboratoires clandestins. La France devient ainsi le seul pays européen à employer ces méthodes contre les drogues de synthèse

→ Le réseau d'enquêteurs cyber dans les services déconcentrés poursuit son déploiement afin de renforcer l'action de la douane contre la criminalité en ligne. En avril 2024, le service cyberdouane de la DNRED a démantelé « Cosa Nostra », une plateforme illégale du darknet

→ Enfin, un outil de scan des colis est testé sur les plateformes logistiques, visant un contrôle automatisé à grande échelle contre les drogues de synthèse



PRÉGABALINE : AUGMENTATION DE LA MENACE

Dès novembre 2023, la douane alerte la population après avoir constaté l'augmentation des saisies de prégabaline, un médicament détourné de son usage.

La prégabaline est régulièrement vendue par des réseaux de délinquance urbaine également actifs dans la vente illégale de cigarettes et de tabacs.

En 2024, l'ONAF a démantelé un réseau international d'importation de prégabaline. L'enquête a commencé suite à la saisie de 6 160 comprimés de prégabaline et 4 760 de Brieka sur une passagère venant de Grèce en octobre 2023. Elle a révélé un réseau organisé acheminant 300 000 comprimés vers Marseille, générant 600 000€ de chiffre d'affaires. Trois suspects ont été arrêtés le 17 avril 2024 et une entraide pénale a été activée contre les fournisseurs grecs.



Saisie record d'ecstasy par les douaniers de Lyon

Le 31 octobre, les agents de la brigade de surveillance intérieure de Lyon réalisent une saisie record de près d'une tonne d'ecstasy suite au ciblage et au contrôle d'une fourgonnette immatriculée en Allemagne. Dissimulée dans des caches aménagées dans le véhicule, la marchandise a été découverte suite au marquage du chien de service.

Cette constatation est exceptionnelle tant par la nature que par la quantité de marchandise saisie.

LA DOUANE LUTTE contre les fraudes financières & le blanchiment

Infractions financières

Les constatations de blanchiment douanier ont plus que doublé



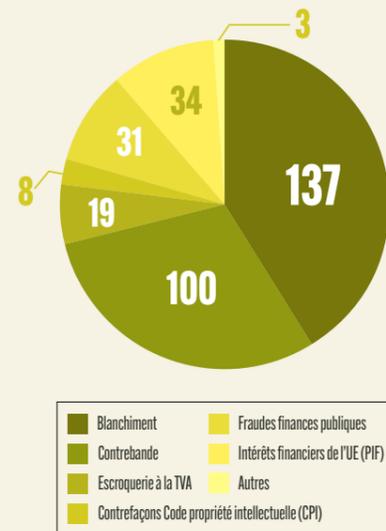
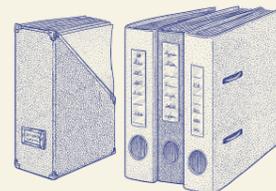
2 709 **+13%** cas de manquement à l'obligation déclarative de capitaux

pour un montant de **71,2M€** **+13%**

Criminalité financière : + 265% d'avoirs criminels saisis ou identifiés



332 nouvelles affaires confiées à des ODJ (officiers de douane judiciaire)



Pour que le crime ne paie pas, l'objectif de la douane française est de priver les trafiquants du produit direct ou indirect des infractions commises.

ÉTAT DE LA MENACE

- Le blanchiment des capitaux représente environ 1,3% du PIB de l'Union européenne, soit **188,5 milliards d'euros** issus des **organisations criminelles** échappant au contrôle étatique
- La France est un pays de départ, de transit et, dans une moindre mesure, de destination pour les flux de capitaux illicites
- Les organisations criminelles se structurent et se professionnalisent dans le blanchiment des produits des trafics (stupéfiants, tabacs, contrefaçons), mettant en péril l'économie et la sécurité de notre pays et de nos concitoyens

LA RIPOSTE DE LA DOUANE FRANÇAISE

En réponse à cette menace, la douane a renforcé en 2024 sa politique de lutte contre les flux financiers illicites, avec une nouvelle stratégie nationale et un plan d'action dédié

- Les brigades de surveillance, intérieures et extérieures, contrôlent au 1^{er} niveau les flux financiers illicites sur tous vecteurs et en tous lieux (aéroports, ports, grands axes routiers, réseau ferroviaire, etc.)
- Les services régionaux d'enquêtes (SRE) réalisent des enquêtes douanières (flux commerciaux) en matière financière
- La DNRED s'est dotée en octobre 2024 d'un département **Blanchiment et trafics de biens culturels**, comprenant un **Observatoire douanier national des flux financiers illicites**. Ce dernier est chargé de centraliser et d'analyser les renseignements issus de services douaniers, liés aux activités de blanchiment

La DNRED se distingue par sa capacité à dynamiser la collecte du renseignement financier, en mobilisant tous les agents douaniers, jusqu'à la saisie. Grâce à cette structure, la DNRED améliore l'exploitation des informations pour mieux cibler les flux financiers illicites, en vue de leur confiscation et pour prévenir leur réinjection dans l'économie légale

- La DNRED s'appuie sur une Direction technique avec en son sein **Cyberdouane** qui traque l'utilisation illégale de cryptoactifs
- L'**ONAF** (Office national anti-fraude), créé le 1^{er} mai 2024, se substitue au Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF). Il joue un rôle clé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ses officiers douaniers et fiscaux judiciaires identifient et saisissent les fonds suspects et les avoirs criminels

→ La criminalité et le blanchiment étant transnationaux, l'**ONAF collabore avec EUROPOL** pour décliner des enquêtes européennes ou des commissions rogatoires internationales sous l'autorité des magistrats, notamment des Juridictions interrégionales spécialisées (JIRS), du Parquet national financier (PNF) et de la JUNALCO (Juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée)

Protection du patrimoine culturel

La douane contribue aussi à la mise en œuvre des réglementations nationales et européennes visant à protéger les biens culturels français, européens et pays tiers en contrôlant les documents obligatoires qui doivent accompagner la détention et les mouvements de ces biens. Elle lutte également contre les trafics de biens culturels, ainsi que le blanchiment des profits illicites issus de ces trafics.

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024

Janvier
Les douaniers de Dax interceptent plus de **340 000 EUROS** à bord d'un véhicule sur l'A63.



Août
Saisie record par les douaniers de Roissy de **2 MILLIONS D'EUROS EN LIQUIDE** dans un bagage appartenant à deux hommes en partance vers la Turquie

Novembre
Opération **BELNOS II** : réalisation de **500 CONTRÔLES EN EUROPE**, dont 65 par la douane française. **2,7 millions d'euros** ont été saisis

NOUVELLE STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA DOUANE



« L'argent est le nerf de la guerre », tel est le constat effectué par la douane suite aux résultats de ses nombreuses actions dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Portée par

cette doctrine, elle s'est dotée en 2024 d'une nouvelle stratégie, reposant sur la surveillance accrue des différents mouvements des flux financiers illicites associés à tous les trafics qu'elle est chargée de combattre (stupéfiants, contrefaçons, tabacs, biens culturels, espèces protégées etc.). Pour atteindre cet objectif, elle dispose d'un nouvel arsenal législatif :

- coopération internationale et interministérielle accrue pour détecter, saisir, faire confisquer les avoirs criminels
- constatation d'opérations de blanchiment douanier y compris lors des phases de transport et de collecte réalisées sur le territoire national (renforcement de la loi n°2023-610 du 18 juillet 2023)
- inclusion des actifs numériques, cryptomonnaies, dans le champ d'application du délit de blanchiment douanier
- retenue d'argent liquide en circulation sur le territoire national en cas de suspicion de lien avec des activités criminelles

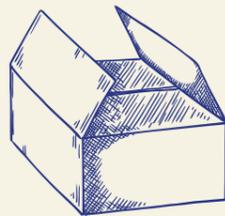
LA DOUANE LUTTE contre les trafics d'armes

Hausse des saisies d'armes en 2024



603 090

armes, munitions et parties d'armes saisies dont



36 495

dans le fret express & postal

881

armes à feu saisies en 2024 +13% par rapport à 2023



147

dont armes de guerre (cat. A - interdite à l'acquisition et à la détention) +44%



La technologie d'impression 3D devenue plus accessible (démocratisation et réduction des prix) facilite la fabrication et le transport d'armes devenues moins détectables



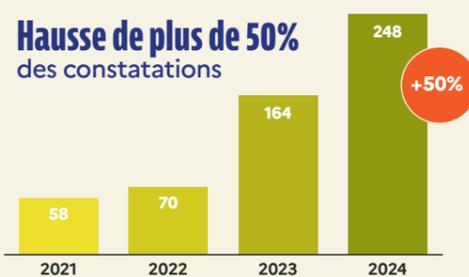
18 274

explosifs saisis 2^e + haut résultat depuis 2020



Mortiers d'artifices & autres matériels pyrotechniques

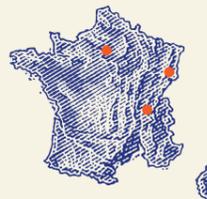
Hausse de plus de 50% des constatations



Principales directions

qui ont réalisé le plus de constatations

- > Mulhouse
- > Paris ouest
- > Lyon



Administration de la frontière et du contrôle des marchandises, la douane française est au cœur de la lutte contre la prolifération des armes. L'enjeu : priver les criminels de leurs outils et protéger l'ordre public ainsi que la population de cette menace

ÉTAT DE LA MENACE

→ Le marché noir est principalement alimenté par le **recel d'armes volées** dans des armureries ou chez des particuliers

→ La zone des **Balkans occidentaux** reste un bassin de production d'armes souvent issues du pillage des stocks d'État pendant et après le conflit en ex-Yougoslavie

→ Les **pays frontaliers de la France demeurent des provenances régulières** : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Italie, Espagne et Andorre

→ Les **États-Unis sont aussi une provenance sensible** en matière d'armes à feu. Réglementation permissive, augmentation du volume du fret express/postal, recours aux sociétés de réexpédition pour contourner les règles en vigueur

→ Un phénomène croissant d'achats d'armes et de chargeurs en ligne **sur le darkweb** est constaté

→ Une autre tendance concerne la dissémination de **pistolets d'alarme** d'origine turque modifiés pour tirer des munitions réelles

→ Des armes sont remontées à partir de pièces d'armes achetées dans plusieurs pays, en profitant de la réglementation par pièce la plus permissive

→ **L'impression 3D de pièces d'armes** à base de polymères plastiques est rendue plus aisée par la baisse du prix des machines et leur plus grande simplicité d'utilisation

→ Les saisies opérées par les services douaniers ne permettent pas de mettre en évidence à ce stade une éventuelle dissémination d'armes du théâtre d'opération ukrainien à destination du territoire national

LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ARMES À FEU

Le 19 décembre 2024, le Conseil a adopté des règles de l'UE actualisées concernant l'importation, l'exportation et le transit d'armes à feu. Le nouveau règlement vise à combler les lacunes exploitées pour le trafic d'armes à feu, tout en facilitant le commerce et la circulation d'armes à feu légitimes

→ Le règlement révisé, qui est entré en vigueur au début de l'année 2025, vise à **améliorer la traçabilité des armes** à feu à usage civil, en harmonisant les procédures dans l'ensemble de l'UE et en renforçant la coopération entre les autorités nationales. Il introduit également des mesures contre le détournement vers le marché illicite des armes à feu légalement fabriquées puis exportées depuis l'UE

→ Les nouvelles règles visent aussi à **rendre les procédures plus simples et plus efficaces pour les utilisateurs légitimes**, tels que les chasseurs, les tireurs sportifs et les exposants, en introduisant des procédures harmonisées et numérisées. Dans le même temps, elles réduisent les charges administratives pesant sur les fabricants et les armuriers, tout en garantissant des normes de sécurité élevées

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024

Mai

Les agents de la brigade des douanes de Marseille et ceux de la DNRED interpellent quatre individus et saisissent **SIX ARMES ET 1 614 MUNITIONS** dans le cadre du démantèlement d'un trafic.



Octobre

10 ROQUETTES, 10 DÉTONATEURS, PLUSIEURS FUSILS, 400 KILOS DE CARTOUCHES et des effets militaires sont saisis par les douaniers de Nancy chez un collectionneur lorrain, qui possédait également 7 500 pièces de monnaie, constituant des biens culturels à la valeur patrimoniale certaine.

Octobre

470 ARTICLES PYROTECHNIQUES sont saisis par les agents de la Brigade de surveillance extérieure (BSE) de Brest, suite à un contrôle mené dans un centre de tri à Carhaix (Finistère) sur deux colis suspects.

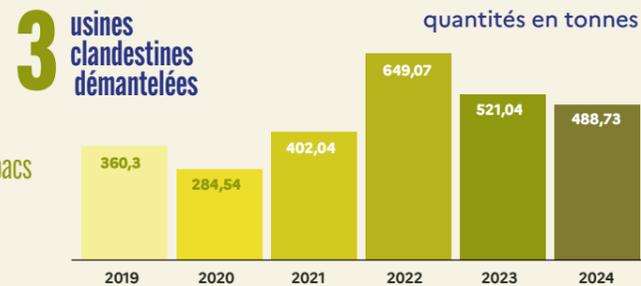
LA DOUANE LUTTE contre les trafics de tabacs de contrebande

Maintien d'un haut niveau de résultats, démontrant la pertinence du plan d'action 2023-2025

Sur le territoire national

18 407 infractions relevées

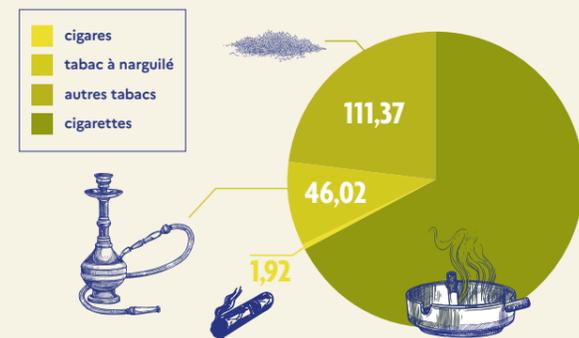
488,73t saisies > tous tabacs pour un montant de **158,49M d'euros**



À l'étranger

143,88t saisies > tous tabacs pour un montant de **50,36M d'euros**

Répartition des saisies par produit



Saisies prédominantes sur le vecteur terrestre

64% de tabac saisi sur le vecteur terrestre

dont - ensembles routiers **38%** - véhicules particuliers **26%**

24,3t saisies sur le fret express, soit **5%** des quantités interceptées



OPÉRATION COLBERT II, DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES DE TABACS



Du 20 au 27 mars 2024, les agents de la douane ont coordonné une série d'opérations « coup de poing » sur tout le territoire national. 10 817 agents au total ont mené des actions pour saisir le maximum de tabacs de contrebande sur l'ensemble du territoire national. Cette opération aura mobilisé près de 5 300 douaniers, 2 436 agents de la police nationale, 2 776 gendarmes, 235 agents d'autres services de l'État (DGFIP, DREAL, URSAFF, DGCCRF), ainsi que plusieurs polices municipales et 68 équipes maître de chien.

30 000 contrôles ont été effectués en une semaine, permettant la constatation de 2 370 infractions dont 1 500 par la douane, et la saisie de 27 tonnes de

tabacs. 110 personnes ont été interpellées et 52 dossiers de demandes de fermetures administratives ont été ouverts. En une semaine, 27 tonnes de tabacs ont été saisies.

La douane française assure le contrôle de la vente légale de tabacs par le réseau des buralistes à un prix unique conforme à la politique de santé publique. Elle lutte en parallèle contre tous les trafics associés à ce produit fortement taxé car dangereux pour la santé.

ÉTAT DE LA MENACE

Les organisations criminelles diversifient leurs activités avec les trafics de produits du tabac en raison des gains financiers qu'elles peuvent en retirer et des risques judiciaires moindres

→ La criminalité est de plus en plus structurée à travers une gestion contrôlée de la production, du stockage, de l'acheminement et de la distribution illicites des produits du tabac

→ Le trafic de tabacs s'intègre dans un environnement de « polycriminalité » où se mêlent stupéfiants, contrefaçons et tabacs

→ Les démantèlements en Europe et sur le territoire national d'usines clandestines de cigarettes de contrefaçon se poursuivent

→ Les plateformes en ligne et les réseaux sociaux représentent de nouvelles sources d'écoulement des marchandises frauduleuses

→ Des trafics locaux de type « fourmi » s'installent, souvent approvisionnés par des achats réalisés dans des pays transfrontaliers où la fiscalité des produits du tabac est plus faible qu'en France

LA RIPOSTE DE LA DOUANE FRANÇAISE

→ En 2024, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et la douane ont engagé des travaux de recherche afin de mener une étude scientifique, interdisciplinaire et indépendante pour mesurer l'ampleur des produits du tabac en France. La Direction générale de la Santé, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et Santé publique France sont pleinement associés à cette démarche

→ Des tasks force opérationnelles appelées groupes de lutte anti-trafics de tabac (GLATT) ont été mises en œuvre dans dix circonscriptions. Positionnées dans les bassins de fraude prioritaires, ces forces opérationnelles permettent à tous les services douaniers de travailler ensemble pour entraver les trafics de tabac sur leur territoire. Plus d'un an après leur lancement, ce dispositif est un succès et permet de repenser l'action des services douaniers autour de l'investigation

→ 23 cellules cyber sont en cours de déploiement en région pour identifier des trafiquants locaux qui vendent du tabac sur Internet et mettre en œuvre le pouvoir douanier d'injonction numérique prévu par la loi du 18 juillet 2023. La douane a également investi dans des capacités de détection permettant de lutter contre les trafics, dont ceux liés aux tabacs. Différents équipements de détection non intrusive seront déployés d'ici la fin de l'année 2025. Il s'agit de caméras endoscopes (haute technicité et sur perche) depuis septembre 2024, de scanners (à compter de fin 2024) et d'équipes maître de chien anti-tabac supplémentaires d'ici 2025

→ Une attention particulière de la douane a été portée, en 2024, sur les trafics « transfrontaliers », avec la réalisation d'opérations « coup de poing »

→ Un décret du 27 mars 2024 précise les nouveaux seuils de circulation du tabac : la douane s'appuie désormais sur 12 critères quantitatifs et qualitatifs pour s'assurer que la détention de tabac est effectuée à des fins personnelles

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024



Janvier
Les douaniers de Bourg-en-Bresse saisissent **6 TONNES DE TABACS** et les précurseurs d'une **USINE CLANDESTINE** de cigarettes dans un camion.

Août
15,7 TONNES DE CIGARETTES saisies et trois individus interpellés par la DNRED dans l'Ouest de la France et en région parisienne.

Novembre
Les douaniers de Marseille saisissent plus d'**1,2 TONNE DE CIGARETTES** réparties dans plus de 2 000 cartons de spaghettis et de chips.

Décembre
Saisie d'**1 TONNE DE CIGARETTES** par les douaniers de Val-de-Seine. L'infacteur condamné à 625 000 euros d'amende douanière.

partie 03

La douane intercepte chaque année sur tout le territoire et sur tous les vecteurs des millions de contrefaçons et de produits non conformes afin de garantir la santé et la sécurité des consommateurs.

Elle participe également à la préservation de l'environnement en luttant contre les trafics de faune et de flore protégées par la convention CITES dite de Washington, et en contrôlant les flux de transfert de déchets.



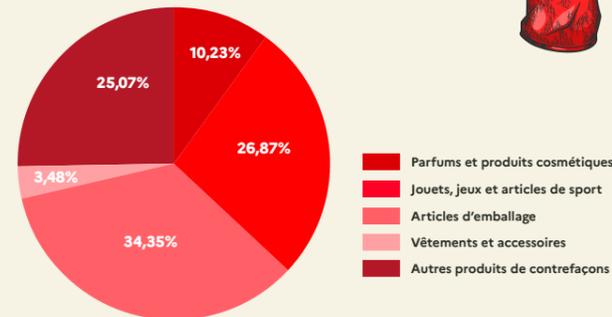
Protection des consommateurs
et de l'environnement

LA DOUANE PROTÈGE les consommateurs

Grâce à une stratégie de lutte anti-contrefaçon renforcée, des saisies en hausse pour la 5^e année consécutive

Évolution du nombre d'articles saisis (en M)

près de 4 fois plus d'articles saisis par rapport à 2020



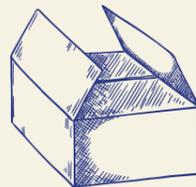
21,47M

d'articles retirés du marché pour une valeur de **645,20M d'euros** +5%

Évolution des saisies de contrefaçons dans le fret express et postal en lien avec le développement du commerce en ligne

3,13M

d'articles saisis pour une valeur de **145,17M d'euros** +26%



SECOND PLAN NATIONAL ANTI-CONTREFAÇONS 2024-26

Le 22 février 2021, le ministre chargé des Comptes publics a présenté le premier plan d'action national de lutte anti-contrefaçon. Entre 2021 et 2023, la mise en œuvre de ce plan a permis le retrait du marché de 40 millions d'articles de contrefaçon. Avec plus de 9,1 millions d'articles de contrefaçon retirés du marché en 2021, puis plus de 11 millions en 2022, et 20 millions en 2023, la mise en application des différentes actions du plan par les services douaniers constitue un succès.

La douane a également constaté le développement des ateliers d'assemblage de contrefaçons dans l'Union européenne, y compris en France. Un second plan national anti-contrefaçons 2024-2026 se concentre sur l'identification et le démantèlement des réseaux de fraude organisée.

Les contrefaçons de parfums et ses dangers

Depuis quelques années la douane française constate un nombre grandissant d'importation, de production, d'achat de contrefaçons de parfums sur le territoire national. Les flacons, les emballages, mais aussi les fragrances de parfums existants font l'objet de copies. Ces produits présentent un caractère contrefaisant des marques déposées par des sociétés titulaires de droits. Les contrefaçons engendrent souvent des risques sanitaires, celles de parfums n'y dérogent pas : ces faux parfums peuvent être dangereux pour la santé, contenant bien souvent des ingrédients nocifs.



Administration de protection du territoire et des citoyens, la douane française se mobilise contre les marchandises illicites comme les contrefaçons, mais aussi contre les marchandises licites ne respectant pas les normes de sécurité.

ÉTAT DE LA MENACE

Le trafic de contrefaçons constitue un phénomène massif et en forte expansion, facilité par la mondialisation des échanges et le développement du commerce en ligne

→ Le fret postal et le fret express sont les modes d'acheminement privilégiés de la contrefaçon vendue sur Internet et qui explose depuis 2020

→ Les marchandises contrefaisantes sont de plus en plus diversifiées, et touchent tous les secteurs de la consommation

→ Des ateliers d'assemblage de contrefaçons se développent progressivement dans l'UE, y compris en France (parfums, tabacs notamment). La contrefaçon est le fait de réseaux structurés comme en témoignent les constatations réalisées sur des supports isolés (étiquettes, zips, emballages), destinés à compléter des envois de marchandises neutres, qui sont parfois des marchandises prohibées

En matière de conformité des marchandises, les produits importés en France doivent respecter plusieurs réglementations européennes et/ou nationales

→ Il en va de la santé et de la sécurité des consommateurs, dès leur plus jeune âge

→ Il s'agit alors de respecter des normes sanitaires, des normes de commercialisation, de sécurité ou encore de qualité

→ La non-conformité peut concerner les produits alimentaires, les médicaments, les matériels électriques, les dispositifs médicaux, les jouets, etc

LA RIPOSTE DE LA DOUANE FRANÇAISE

Lutter contre le fléau des contrefaçons

→ En France, la douane est cheffe de file dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale de lutte contre les contrefaçons

→ Le dispositif de contrôle vise l'ensemble du territoire et tous les vecteurs d'introduction. Il est complété par des pouvoirs d'investigation qui permettent d'identifier et de démanteler les réseaux organisés de fraude

→ La coopération avec les entreprises est primordiale : les demandes d'intervention déposées par les marques conditionnent l'efficacité de la réponse des services douaniers

→ La douane informe régulièrement les consommateurs pour une bonne prise de conscience des dangers et des moyens de s'en protéger

Réaliser les contrôles sur les marchandises importées

→ Plusieurs acteurs participent à cette mission essentielle : les bureaux de douane, le Service commun des laboratoires, ou encore le Service d'analyse de risque et de ciblage de la douane

→ Des contrôles documentaires sont réalisés, ainsi que des prélèvements d'échantillons pour analyses en laboratoire

→ La douane et la DGCCRF disposent de laboratoires sur l'ensemble du territoire avec des compétences variées

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024

Février

Première saisie de **600 JOUETS** contrefaisant la marque "Jeux Olympiques de Paris 2024" par la DNRED



Août-septembre

Les douaniers de Guadeloupe (brigade de Baie-Mahault) interceptent **24 000 BOUTEILLES** de contrefaçon de boissons énergisantes

Septembre

Les agents du bureau de douane de Marseille port interceptent **80 000 PIÈCES AUTOMOBILE** de contrefaçon

LA DOUANE protège l'environnement

Protection des espèces menacées : +4% de constatations réalisées (560)



La douane s'engage pour protéger les espèces sauvages et la santé publique

En 2024, dans le cadre d'un plan d'action dédié, la douane a réalisé **3 051** constatations portant sur de la viande interdite à l'importation, et a saisi **22,8t** de produits carnés, dont **455kg** de viande d'espèces sauvages menacées.



Trafic de déchets : un commerce illégal persistant



Principaux flux de transfert illicite de déchets



La douane joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement. Elle intervient sur tout type de flux, ce qui lui permet à la fois de réprimer les trafics portant atteinte à la biodiversité, tels que le commerce des espèces menacées ou l'importation de viande d'espèces sauvages et d'agir contre la pollution par le contrôle des transferts transfrontaliers de déchets.

LA PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES

Le commerce illégal d'espèces protégées représente l'une des principales causes de leur disparition. La France est partie prenante à la convention CITES depuis 1978, protégeant plus de 40 900 espèces animales et végétales. La douane est mobilisée dans la lutte contre ces trafics et la sensibilisation du public

→ **Saisies principales** : À l'aéroport de Roissy, point de transit clé entre l'Afrique, l'Asie, la Chine et Hong Kong

→ **Tendances du trafic** : Tortues et oiseaux vivants entre l'Afrique du Nord et la France, et coraux et coquillages provenant de territoires insulaires (Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, etc.)

→ Motifs du trafic :

- Consommation alimentaire
- Collection d'animaux naturalisés ou exotiques
- Commerce de plantes rares revendues à des prix élevés
- Utilisation dans des produits cosmétiques

→ **Lutte contre le trafic** : Coopération entre les douanes, l'OFB (Office français de la biodiversité) et l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique)

LE CONTRÔLE DES TRANSFERTS DE DÉCHETS

Les transferts de déchets sont régulés à l'échelle internationale par la convention de Bâle qui interdit l'exportation de déchets vers des pays ne disposant pas de capacités de retraitement adaptées. Le règlement (CE) n°1013/006 du 14 juin 2006 transpose ses dispositions en droit européen¹

→ **Motifs du trafic** : La multiplication des restrictions appliquées à l'importation des déchets dans de nombreuses zones géographiques tend à renforcer la menace de trafic sur ces produits. Les transferts se font principalement à destination du continent africain, et de l'Asie du sud-est mais les transferts transfrontaliers existent

→ **Action douanière** : La douane contrôle ces transferts à la circulation ou lors du dédouanement. L'enjeu est de cibler les flux (déclaration ou moyen de transport) susceptibles de contenir des déchets prohibés faussement déclarés ou non accompagnés de la documentation requise. Les contrôles sont réalisés avec l'appui du Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC) et du Service commun des laboratoires (SCL)

→ **Collaboration** : La douane est l'un des acteurs du plan d'inspection national des transferts transfrontaliers de déchets, piloté par le ministère de la Transition écologique. Elle collabore avec le Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets (PNTTD), autorité compétente pour l'application de la réglementation

1. À compter de mai 2026, ce règlement sera remplacé par le R(UE) n°2024/1157 en vigueur depuis avril 2024

LES AFFAIRES MARQUANTES 2024

Juillet

En contrôle au sein du port fluvial de Lille, les douaniers de Lille interceptent **49 TONNES DE PIÈCES AUTOMOBILES USAGÉES** au sein de deux conteneurs, destinés à être exportés vers le Sénégal.

Septembre

Lors de la braderie de Lille, les agents ont saisi **618 ESPÈCES PROTÉGÉES**, dont un caïman empaillé, une peau de tatou ou encore des cornes de gazelle

Novembre - décembre

Opération « Thunder » : La douane saisit de **NOMBREUSES ESPÈCES PROTÉGÉES** et contribue à la plus grande opération de lutte contre le trafic d'espèces sauvages et de bois jamais menée

Décembre

Les douaniers de Bordeaux réalisent coup sur coup deux saisies marquantes de déchets illégaux pour un total de **49 TONNES**. Dans les deux cas, ces déchets partaient vers l'Espagne, en infraction à la réglementation relative aux transferts transfrontaliers de déchets.



partie 04

Administration de la frontière et de la marchandise, la douane française est un acteur clé des politiques publiques de régulation économique et commerciale. Elle accompagne activement les acteurs économiques (entreprises, plateformes, fédérations, etc.) en construisant un cadre réglementaire et informatique qui lui permet de répondre efficacement aux défis d'un monde économique complexe.



Accompagnement des acteurs économiques

LA DOUANE SOUTIENT LA COMPÉTITIVITÉ des entreprises et du territoire

AVEC DES CONSEILS PERSONNALISÉS À DESTINATION DE TOUTES LES ENTREPRISES



Pour sécuriser les données déclaratives

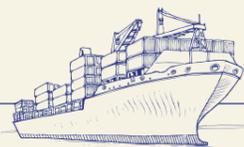
6 339 renseignements tarifaires contraignants (RTC) & **108** RCO (renseignements contraignants sur l'origine) délivrés

Pour valoriser la fabrication française



849 Informations sur le Made in France (IMF) délivrées **+21%**

Pour fluidifier les flux du commerce international



2 137 Diagnostic douanier entretiens personnalisés réalisés par les pôles d'action économique (PAE)

2 433 Audit entreprises devenues OEA (opérateur économique agréé)

82 Suivi spécifique par le Service Grands Comptes grands groupes bénéficiaires

Pour soutenir la compétitivité



entre **1,7 et 2 Mds d'euros** de gains réalisés par les grands opérateurs du commerce international, grâce à l'utilisation d'un accord commercial ou d'une procédure conseillés par la douane

EN OFFRANT UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE PERFORMANT AU SERVICE DE LA FLUIDITÉ DES OPÉRATIONS



218,7M de déclarations en douane

Croissance exponentielle des flux d'importation depuis 2022

170M d'articles importés en 2022 **410M** d'articles importés en 2023 **775M** d'articles importés en 2024

+140% **+90%**

95,8% des déclarations dédouanées en moins de 5 minutes



Contrôle de colis au centre de dédouanement postal de Wissous

La douane régule et contrôle les flux commerciaux internationaux. Elle accompagne également les entreprises dans la sécurisation de leurs circuits logistiques grâce à une offre de service personnalisée pour soutenir leur compétitivité, tout en conciliant fluidité et sécurité des échanges.

ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES TYPES D'ENTREPRISES

Une entreprise qui importe ou exporte des biens doit obligatoirement réaliser des formalités douanières, tandis que la réalisation d'opérations à l'international peut comporter un risque logistique pour cette dernière. La douane française a donc créé et développé des services dédiés à l'accompagnement des entreprises pour répondre à leurs différents besoins

→ **Infos Douane Service (IDS)** est l'interlocuteur privilégié des primo-entrepreneurs (réponses de premier niveau)

→ **Les pôles d'action économique (PAE)** des directions régionales, situées sur l'ensemble du territoire, apportent aux entreprises une assistance réglementaire. Au sein d'un PAE, la cellule conseil aux entreprises (CCE) propose des entretiens personnalisés permettant de poser un diagnostic douanier sur la gestion par l'entreprise de ses flux

→ **Le Service Grands Comptes (SGC)** offre un suivi spécialisé aux grandes entreprises

→ Les services spécialisés, tels que le **Service de l'Origine et du Made in France (SOMIF)** avec les informations sur le Made in France (MIF)

L'action des services douaniers en faveur des entreprises repose sur **3 piliers fondamentaux** : **faciliter** (s'approprier les procédures douanières), **sécuriser** (mettre en conformité sur les plans réglementaire et juridique les opérations), et **optimiser** (améliorer la compétitivité). Les PME et ETI font l'objet d'une attention particulière

La Mission Action Économique et Entreprise (MA2E) de la direction générale est chargée de piloter et animer le réseau des PAE. Elle entretient et développe les partenariats de la douane française avec les autres acteurs de l'international, publics ou privés

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME IMPORT-EXPORT

Afin de répondre aux exigences du Code des douanes de l'Union européenne (CDU) entré en vigueur en 2016, les États membres doivent mettre leur système informatique en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires. En France la « refonte (ou programme) import-export » est un ambitieux projet informatique visant ainsi à transposer le CDU dans les outils informatiques de la douane française et à achever la dématérialisation des formalités douanières d'ici 2027

Il s'agit de construire **des outils interconnectés afin d'obtenir un chaînage applicatif complet de toutes les étapes constituant un flux de marchandises en frontière** (à l'import comme à l'export). Le programme englobe plusieurs projets informatiques correspondant à différents moments du processus d'import ou d'export : l'avant-dédouanement (ICS2 et ANTES), le transit (Delta T), l'import (Delta I) et l'export (Delta E et Suivi de sortie)

→ **Le volet importation du nouveau service en ligne de dédouanement Delta IE** (import-export), ouvert en novembre 2024, concerne toutes les entreprises et leurs représentants en douane important des marchandises (provenance : hors UE et territoires ultra-marins). Désormais l'obligation de déclaration en douane s'appréhende comme un jeu de données envoyé électroniquement par les entreprises. En mai 2025, Delta I remplacera définitivement les services Delta G et Delta X pour l'import

→ **ICS2** (import control system 2), qui gère les formalités relatives à la sûreté et à la sécurité avant le dédouanement, intègre depuis juin 2024 **le fret fluvio-maritime**

→ Parallèlement à ICS2, **ANTES** est un **nouveau système de gestion et de surveillance des marchandises en dépôt temporaire** en cours de déploiement. Déjà déployé sur le vecteur aérien (mars 2024) et maritime (juin 2024), ANTES sera étendu en 2025 aux modes de transport routier et ferroviaire

LES FAITS MARQUANTS 2024

Mars

Déploiement du service en ligne **PROOF OF UNION STATUS (PoUS)** permettant d'obtenir la preuve du statut européen des marchandises en transit (régime douanier de circulation sur plusieurs territoires douaniers différents, en suspension de droits et taxes et de mesures de politiques commerciales)

Mai

Entrée en vigueur de l'**ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE** entre l'union européenne et la Nouvelle-Zélande

Novembre

Mise en ligne de la phase 5 de l'application de transit **DELTA T**, nouvelle étape dans la mise en conformité des applications informatiques trans-européennes prévue par le CDU

Tout au long de l'année

Organisation par les PAE de rencontres de clubs OEA avec des entreprises certifiées et organisation de webinaires à destination de tous les opérateurs pour leur expliquer les évolutions des formalités intervenant dans le cadre de la refonte import-export

UNE EXPERTISE RECONNUE dans l'accompagnement de certaines filières professionnelles

Collecter la fiscalité

32,28 Md€ recettes perçues en lien avec l'énergie et l'environnement



2,2 Md€ recettes perçues sur les tabacs

178898

nombre total de télédéclarations en matière viticole



Accompagner les professionnels

7,6/10 note de satisfaction des utilisateurs des services en ligne



6 666 débiteurs de tabac ont bénéficié d'une aide financière

33^e édition du salon LOSANGEXPO

En octobre 2024, la douane française était présente au LOSANGEXPO, le salon national des buralistes qui se tient chaque année à Paris.

Cette année, plus de **10 000 visiteurs** ont arpenté les allées de ce salon qui est un des moments forts de la profession. C'est pourquoi, il accueille traditionnellement le Congrès national des buralistes.

Durant deux jours, des experts de la direction générale et des pôles tabac franciliens animaient un stand pour répondre aux questions des professionnels qui souhaitent devenir buralistes. Le guide pratique buralistes 2024 a été édité et mis à disposition des visiteurs.



UNE FISCALITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉDUITE POUR LES AGRICULTEURS



Pour répondre aux difficultés du monde agricole, le Gouvernement a annoncé en janvier 2024 que les agriculteurs pourraient bénéficier d'une fiscalité réduite sur le carburant utilisé pour les engins agricoles. Jusqu'alors, les agriculteurs pouvaient bénéficier de réductions sous forme de remboursement par la douane d'une partie de la fiscalité applicable sur les carburants (accises) qui intervenait l'année suivante. Afin d'aboutir à une mise en œuvre effective de cette mesure au 1^{er} juillet 2024, les services douaniers ont travaillé en étroite concertation avec tous les acteurs concernés à savoir le secteur de l'énergie, de la distribution de gazole et de l'agriculture.

Le nouveau cadre de taxation permet aux exploitants agricoles de bénéficier d'un tarif d'accise réduit directement à l'achat auprès des distributeurs. Aussi, il était impératif d'avoir un dispositif qui sécurise les finances publiques et limite le risque de fraudes sans créer de surcharge administrative pour les agriculteurs. Après une phase d'expérimentation dans l'Oise au mois de juin, les professionnels du secteur agricole sur l'ensemble du territoire ont pu bénéficier du tarif réduit sur le Gazole Non Routier (GNR) directement à la facturation.

Outre son action de conseil en entreprises qui ont une activité d'import-export, la douane accompagne certains secteurs dont l'activité est fortement réglementée. Ainsi, la DGDDI assure la régulation économique de certaines filières professionnelles

UNE GESTION DE LA VIGNE AU VIN DE LA FILIÈRE VITI-VINICOLE FRANÇAISE

La douane assure la gestion et le contrôle des professionnels de la filière viti-vinicole française et ce, sur l'ensemble du processus de production du vin, soit de la plantation des vignes à la commercialisation

→ La dématérialisation des formalités déclaratives est l'un des enjeux de la modernisation de la gestion administrative de cette filière. Pour cela, la douane développe des services en ligne et enrichit les fonctionnalités disponibles afin d'offrir un environnement numérique accessible et fiable

→ Une nouvelle fonctionnalité a été déployée en octobre 2024 sur le service en ligne PARCEL afin de simplifier les demandes de rectifications des déclarations pour les opérations de plantation ou d'arrachage de vigne

→ La douane a initié et piloté un groupe travail réunissant les administrations partenaires et les organisations professionnelles pour mieux prendre en compte certains éléments environnementaux dans le calcul de la superficie plantée au Casier Viticole Informatisé (CVI). Concrètement, cela a abouti à la publication d'une circulaire en juin 2024 faisant évoluer la méthode de calcul de la superficie afin d'exclure de la surface viticole la plantation d'arbres ou de haies à l'intérieur des parcelles, car ces pratiques sont plus respectueuses de l'environnement

SOUTENIR LE RÉSEAU DES BURALISTES

En France métropolitaine, le monopole de vente de produits du tabac est détenu par l'État. Il l'exerce via un réseau de commerçants ayant un statut particulier, les buralistes

→ Les débiteurs de tabac sont liés à la douane par un **contrat de gérance de 3 ans**, renouvelable, car c'est la DGDDI qui supervise la réglementation du commerce de tabac

→ En raison d'un maillage territorial, les débits de tabac jouent souvent un rôle de commerce de proximité notamment en milieu rural. C'est pourquoi, l'État a signé avec la confédération des buralistes un **protocole d'accord sur la transformation du réseau des débiteurs de tabac** afin de soutenir la filière face aux difficultés qu'elle rencontre

→ Le protocole d'accord actuellement en vigueur a été signé le 19 janvier 2023 et couvre la période 2023-2027. Il prévoit notamment la création de deux nouveaux dispositifs de soutien à la rémunération des buralistes. **La douane s'assure du traitement, du suivi et du versement de ces aides**

→ Le débiteur peut bénéficier d'un dispositif de soutien exceptionnel d'un montant de 3000€ maximum en cas de baisse anormale de chiffre d'affaires

LES FAITS MARQUANTS 2024

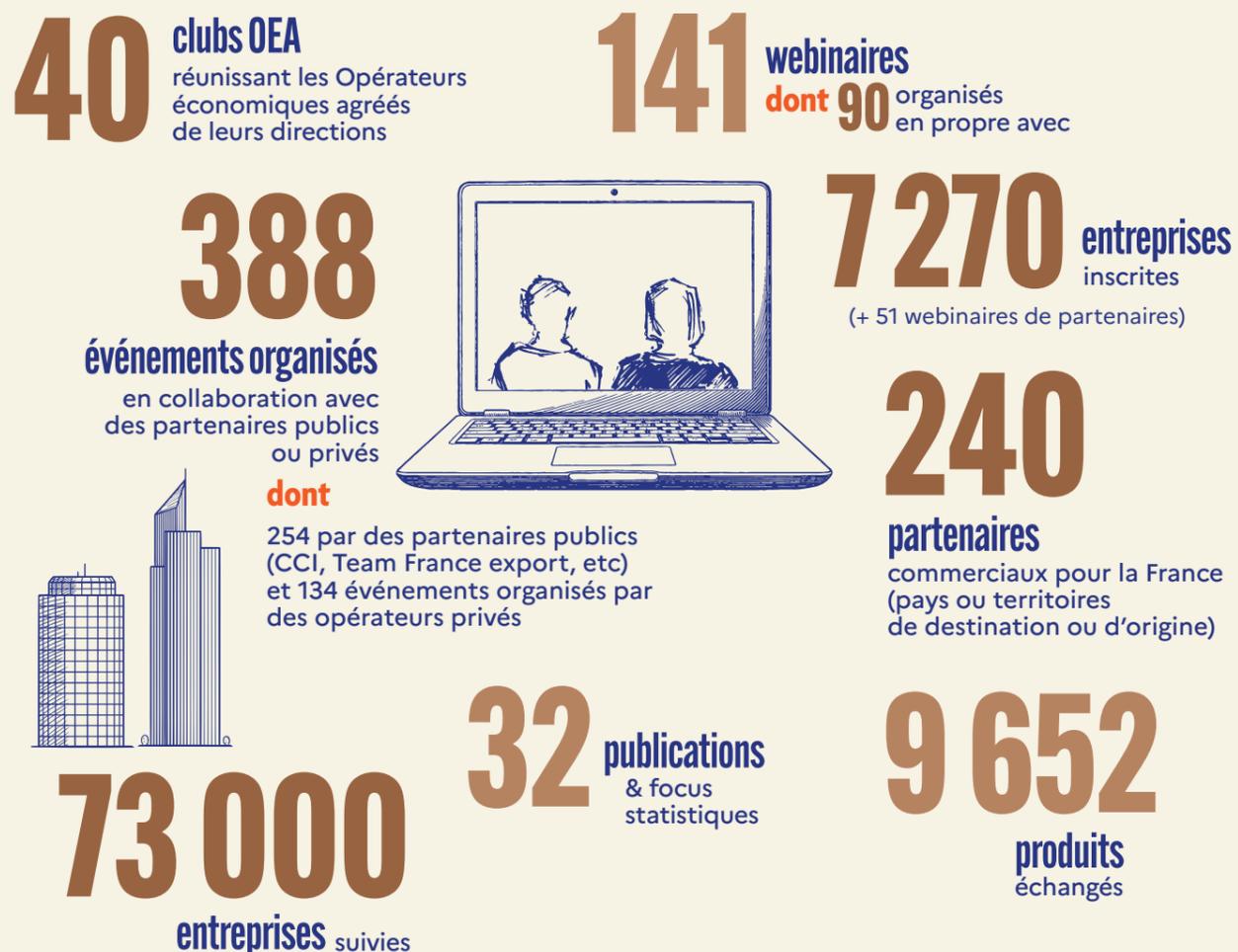
Novembre

À l'occasion du salon **VINITECH SIFEL**, salon de référence mondiale visité par près de 45000 professionnels, la douane présente sa stratégie pour soutenir les filières vitivinicoles et agricoles à l'international



DÉVELOPPER DES SYNERGIES avec les partenaires institutionnels

Activités des pôles d'action économique (PAE) en 2024



ZOOM SUR LE DSECE

En conformité avec la réglementation statistique européenne, le Département des statistiques et études du commerce extérieur (DSECE) a pour mission de produire et diffuser les statistiques sur les échanges extérieurs de marchandises de la France. Il travaille en collaboration avec les trois centres de collecte et de traitement des données de la DGDDI :

→ la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) implantée à Toulouse

→ les deux Centres interrégionaux de saisie des données (CISD), situés à Lille et Garges-lès-Gonesse.

Les données utilisées pour la production de ces statistiques sont principalement issues des déclarations douanières pour les échanges de biens extra-UE et des réponses à l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE. Le commerce extérieur est l'un des principaux indicateurs pour l'analyse économique et l'élaboration des politiques publiques. Les données produites sont mises à disposition du grand public et sont particulièrement prisées des économistes, de la presse spécialisée et des chercheurs. On dénombre ainsi 114 accès aux données accordés par le DSECE en 2024 pour des projets de recherche et via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD)

Soutenir le tissu économique français et favoriser le développement à l'international des entreprises est un travail d'équipe. C'est pourquoi la douane française développe et consolide ses partenariats avec les acteurs institutionnels qui accompagnent les entreprises.

CONCLURE DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE L'IMPORT / EXPORT

La douane française conclue régulièrement des conventions de partenariats avec les acteurs institutionnels, publics ou privés, qui interviennent dans le domaine de l'accompagnement des entreprises ou la représentation de leurs intérêts

→ En mars 2024, la douane a signé une convention de **partenariat avec l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF)** afin de renforcer la synergie entre l'administration et les entreprises représentées par l'AUTF. Cette convention formalise la collaboration de longue date avec cette fédération. L'objectif est de favoriser le développement à l'export des entreprises françaises

→ En août 2024, à l'occasion de la Rencontre des entrepreneurs de France, la douane a signé une convention de **partenariat avec les conseillers du Commerce extérieur de la France** (les CCEF) afin de renforcer leur coopération au service des entreprises. L'objectif de cette convention avec les CCEF est double :

- Mieux faire connaître aux entreprises suivies par la douane l'offre d'appui des conseillers du commerce extérieur et notamment le mentorat
- À l'inverse, la sensibilisation des CCEF aux thématiques douanières leur permettra de mieux diffuser l'information de la douane française et de rediriger vers les pôles d'action économique les entreprises qui rencontreraient des difficultés

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS COMMUNS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Sur l'ensemble du territoire, la douane co-organise régulièrement des événements communs avec ses partenaires (en présentiel ou en distanciel). En 2024, l'accent a été mis sur la nécessaire maîtrise par les entreprises des évolutions du cadre réglementaire pour réduire les risques douaniers et créer des opportunités

→ **Participation au 17^e colloque de l'ODASCE** (novembre 2024), organisme de formation en matière douanière. Près de 500 participants faisant de cet événement l'un des temps forts du dialogue entre les entreprises, les représentants de la douane, la Commission européenne, et les acteurs économiques

→ **Rencontres de l'international** organisées en partenariat avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME - septembre 2024) : les PME françaises étant la cible principale de la politique gouvernementale de promotion de l'export, la douane a fait le choix d'associer la CPME à l'organisation de l'édition 2024 de ses rencontres internationales. Cet événement permet aux entreprises de bénéficier de l'expertise des attachés douaniers en poste à l'étranger ainsi que des bureaux métiers de la direction générale

→ **Participation au colloque du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF décembre 2024)** avec un focus sur la responsabilité des entreprises dans la mise en œuvre des sanctions internationales et les nouvelles réglementations vertes

LES FAITS MARQUANTS 2024

Février

La douane annonce les **RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR** pour la France en 2023

Juillet

Publication d'une étude du commerce extérieur relative aux **ÉCHANGES FRANCO-RUSSES**

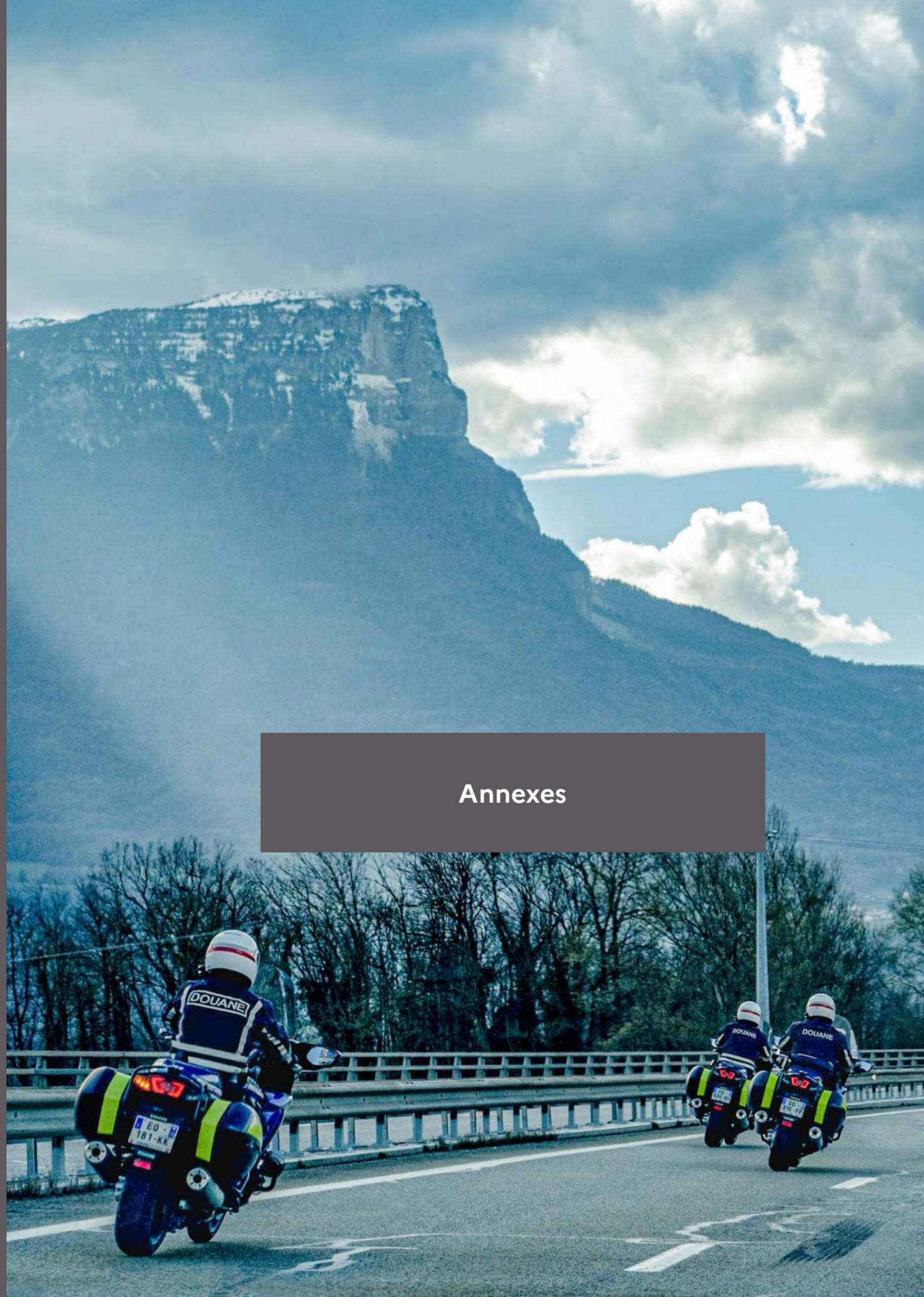
Décembre

Le service statistique ministériel de la douane publie une étude sur les **ÉCHANGES COMMERCIAUX FRANCO-BRITANNIQUES** trois ans après le Brexit



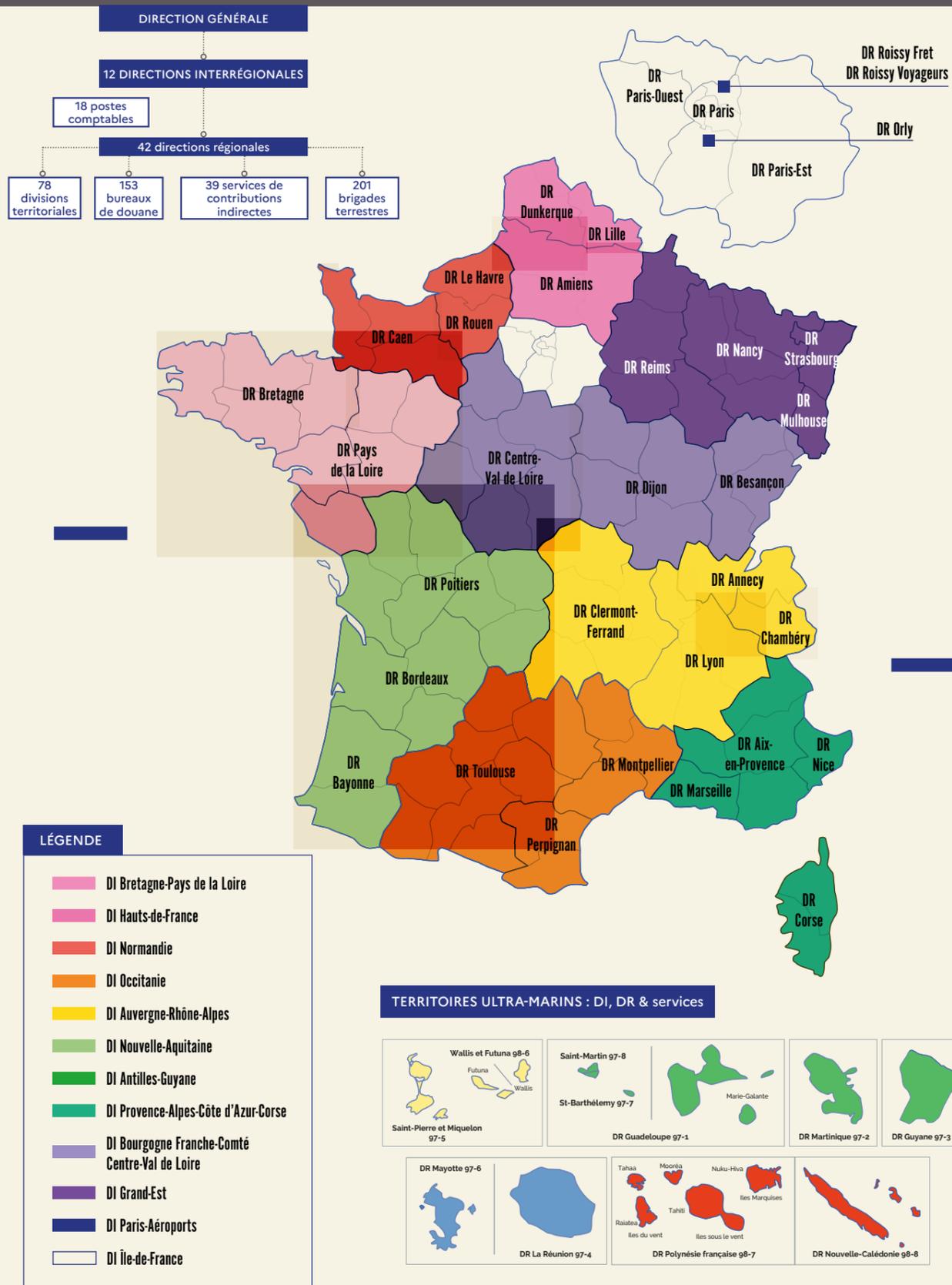
Retrouvez Le Chiffre du commerce extérieur et toutes les études du DSECE sur le site dédié

Annexes

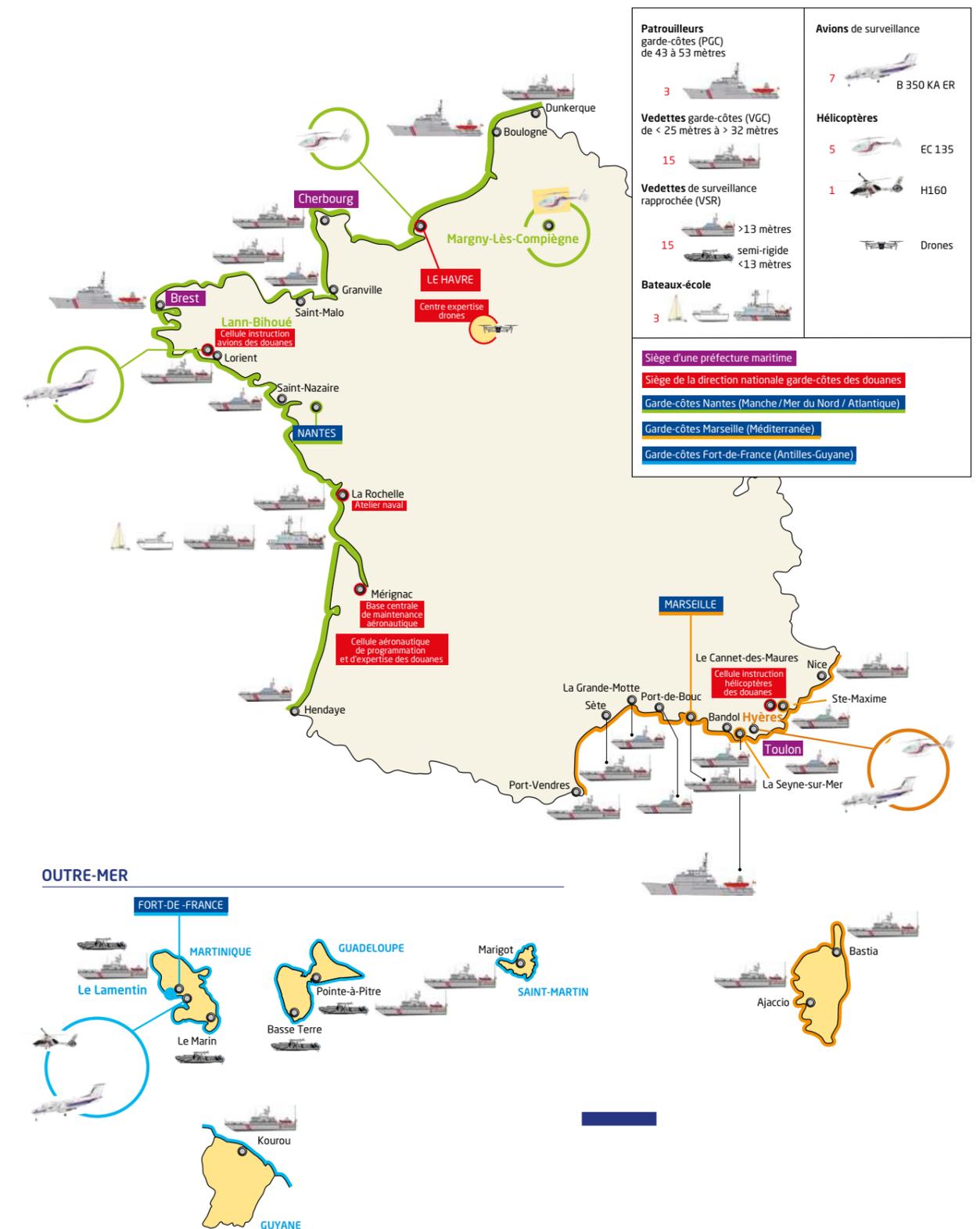


ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DOUANE

Métropole & outremer au 1^{er} janvier 2025



DISPOSITIF DE SURVEILLANCE AÉRIENNE ET MARITIME de la douane



NOS SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE (SCN)

La douane compte 11 services aux attributions particulières incluant un caractère opérationnel, exerçant leurs compétences sur l'ensemble du territoire national



LE SERVICE DES AUTORISATIONS DE MOUVEMENTS INTERNATIONAUX D'ARMES (SAMIA)

Créé en 2020, ce service douanier dédié aux flux internationaux d'armes et d'explosifs, est le point d'entrée pour les particuliers (chasseurs et tireurs sportifs) et professionnels qui sollicitent conseils et explications sur la réglementation dédiée.

→ **Missions** : instruction et délivrance des autorisations de mouvements transfrontaliers d'armes pour les particuliers et les professionnels du secteur, suivi statistique, contribution à l'administration des applications informatiques nationales et européennes dédiées, information des services, conseil et suivi des dossiers

Traitées pour les professionnels :

> **3 023 autorisations** de mouvements transfrontaliers d'explosifs

> **3 116 autorisations** de mouvements transfrontaliers d'armes

Taux de dématérialisation des demandes pour les armes à la hausse : 96,3 %



LA DIRECTION NATIONALE GARDE-CÔTES DES DOUANES (DNGCD)

Service douanier composé d'un État-Major assurant, depuis Le Havre, la gouvernance et la coordination de 3 Services Garde-Côtes implantés sur les façades maritimes hexagonales (Manche-Mer du Nord - Méditerranée) et dans l'arc Antilles-Guyane.

→ **Missions** : surveillance et protection de la frontière maritime contre les fraudes douanières, fiscales et environnementales, participation à l'action de l'État en mer

± **900 agents**

25 spécialités métiers

11 moyens aériens et 31 maritimes



L'OFFICE NATIONAL ANTI-FRAUDE (ONAF)

Devenu Office national anti-fraude aux finances publiques le 1^{er} mai 2024, ce 1^{er} office de police judiciaire rattaché aux Ministères économiques et financiers est placé sous l'autorité d'un magistrat et sous double tutelle douane et finances publiques.

→ **Missions** : enquêtes judiciaires sur les fraudes douanières, fiscales, sociales ainsi que, plus généralement, les escroqueries aux finances publiques, nationales ou au préjudice de l'Union européenne

10 unités territoriales et 3 antennes rattachées

312 enquêteurs dont 252 officiers de douane judiciaire



LA DIRECTION NATIONALE DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DNRFP)

Service douanier en charge du recrutement et de la formation des personnels.

→ **Mission** : coordination des recrutements et de la formation des agents dispensée dans les deux écoles nationales des douanes (Tourcoing et La Rochelle)

29 formateurs généralistes et 39 formateurs techniques (ENDLR)

5 163 stagiaires accueillis en école (1526 en formation statutaire - 3637 en formation continue) et 5 333 bénéficiaires de e-formation

705 stages proposés (dont 573 formations techniques)



LE CENTRE INFORMATIQUE DOUANIER (CID)

Datacentre douanier participant, avec la DNSCE, à la mise en œuvre de la politique informatique de la douane.

→ **Missions** : développement et mise en exploitation de téléprocédures informatisées, maintenance des applications, assistance aux usagers du SI douanier, hébergement informatique interministériel

Hébergement des baies informatiques de **14 services** interministériels



LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES DOUANES (TGD)

Érigée en SCN le 1^{er} avril 2024, la TGD est le comptable assignataire unique, via le centre de gestion financière (CGF), de l'ensemble des dépenses de la DGDDI, hors titre II (paie), permettant à la douane de disposer d'une chaîne de dépense intégrée, depuis l'expression du besoin jusqu'à la mise en paiement.

→ **Missions** : centralisation comptable pour certains services douaniers, traitement comptable et recouvrement d'opérations relevant des attributions fiscales de la DGDDI, exécution de tout ou partie des opérations de recettes et de dépenses des ordonnateurs douaniers, contrôle et paiement des ordres de payer et des dépenses sans ordonnancements assignés sur sa caisse

115 agents

3 pôles : L'Agence comptable de l'EPA Masse des douanes, le Pôle Comptable et le Centre de gestion financière (CGF)



LE SERVICE D'ANALYSE DE RISQUE ET DE CIBLAGE (SARC)

Service douanier chargé de modéliser et visualiser les comportements frauduleux pour lutter contre la fraude douanière.

→ **Missions** : production d'analyses de risque et d'études à vocation opérationnelle portant sur l'avant-dédouanement et les prohibitions, la protection des intérêts financiers, les accises et la viticulture, ainsi que la protection du consommateur et de l'environnement

Près de 60 agents, majoritairement analystes-cibleurs

2 pôles opérationnels : « Prohibitions et restrictions » et « Protection des intérêts financiers et fiscalités »
> **50 rapports d'analyses** produits



LA DIRECTION NATIONALE DES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR (DNSCE)

Datacentre douanier participant, avec le CID, à la mise en œuvre de la politique informatique de la douane.

→ **Missions** : celles communes avec le CID (cf. CID) + collecte et traitement d'informations statistiques et fiscales des principales entreprises, gestion de l'éditique de la douane et fourniture de services informatiques spécifiques

Des capacités de stockages X5 pour 2026



LA DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DES ENQUÊTES DOUANIÈRES (DNRED)

Service douanier de renseignement du premier cercle (avec DGSE, DGSI, DRM, DRSD, et TRACFIN), son organisation, revue en 2024, repose sur deux piliers (« criminalité organisée » et « criminalité économique et financière »).

→ **Missions** : sécurité nationale, protection des consommateurs et de l'environnement, lutte contre la criminalité organisée et les grands trafics (stupéfiants, contrefaçons, fraudes fiscales, blanchiment, biens culturels, contre-prolifération et contournement des sanctions), orientation et appui des services douaniers

Près de 800 agents (fonctionnaires, contractuels, stagiaires, alternants)

Implantés à Paris et en région
5 domaines métiers : administration, analyse, enquête, recherches, technique



LE SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL)

Laboratoire d'État, expert scientifique pour la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF).

→ **Missions** : analyses des prélèvements, appui scientifique et technique, études et recherches appliquées, visant à garantir la conformité des produits mis sur le marché français ou d'en déterminer la dangerosité, de définir la taxation des produits concernés et de vérifier le respect des règles de prohibition

11 laboratoires communs
37 691 échantillons reçus de la douane

88 015 analyses réalisées pour la douane

25 318 échantillons déclarés non conformes



LE MUSÉE NATIONAL DES DOUANES (MND)

Installé au sein de l'Hôtel des Fermes du Roy de Bordeaux, le Musée présente l'histoire de la douane de l'Antiquité à nos jours. D'importants travaux de rénovation entrepris en 2024 ont permis de revoir l'intégralité de la muséographie et d'intégrer de l'interactivité pour valoriser les collections.

→ **Missions** : collecter archives, objets et œuvres d'art, exploiter et valoriser les collections dans le cadre d'expositions temporaires ou permanentes, informer les publics accueillis tout au long de l'année et à l'occasion d'événements

Près de 13 500 items conservés, dont 600 pièces exposées

Un fonds de **6 000 documents** et > 26 000 clichés

Réouverture au printemps 2025

MOYENS BUDGÉTAIRES & MATÉRIELS

BUDGÉTAIRES
(Dépenses constatées en M€ hors SCL et hors cotisation CAS-pensions)

	2024
PERSONNEL	926,64
FONCTIONNEMENT & DÉPENSES DIVERSES	258,91
INTERVENTIONS	48,77
INVESTISSEMENTS	42,63
TOTAL	1276,95
COTISATIONS PENSIONS	395,85

	NOMBRE DE	2020	2021	2022	2023	2024
PARC TERRESTRE	Véhicules	2 718	2 764	3 300	3 115	3 304
	Motos	464	437	472	431	446
	Patrouilleurs garde-côtes de 53 m	1	1	1	1	1
	Patrouilleurs garde-côtes de 43 m	2	2	2	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m	15	15	15	15	15
FLOTTES NAVALE ET AÉRIENNE	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m	13	13	13	13	15
	Bateaux-école	4	3	3	3	3
	Avions biturbines	7	7	7	7	7
	Hélicoptères	9 (dont 5 EC 135)	6 (dont 5 EC 135)			
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Scanners fixes	1	1	1	1	1
	Scanners postaux	-	-	1	1	1
	Scanners mobiles	3	3	3	3	3
	Camionnettes scanners			1	1	8
	Appareils à rayons X	90	98	102	105	106
	Densimètres	125	125	83	75	71
	Analyseurs de particules	57	51	55	55	55
	Vidéo-endoscopes		151	203	243	288
	Radiamètres	68	68	74	75	77
	Spectomètres	98	98	124	130	132

FISCALITÉ DOUANIÈRE

RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'EUROS (détail)

	2024
DÉDOUANEMENT	3 124
Droits de douane	2 693
TVA import	369
Autres	62
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	32 278
dont TICPE	31 660
TSC DOM	596,05
TVA pétrole*	0,97
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	12,49
TICGN + TICFE + TICHLC*	0,0000576
TGAP*	8,59
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)	2 932,16
Alcools et boissons	725,14
Tabacs	2 197,30
Autres CI	9,72
OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES	2 323,17
Octroi de mer	1 706,92
Droits de ports	614,88
DAFN*	1,37
TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)*	-
AUTRES TAXES	220,86
TOTAL	40 878

- TICPE: taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
- TSC DOM: taxe spéciale de consommation dans les DOM
- TICGN: taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel
- TICFE: taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
- TICHLC: taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et cokes dites «taxe charbon»
- TGAP: taxe générale sur les activités polluantes
- DAFN: droit annuel de francisation et de navigation

*Transfert de taxe entre 2021 et 2023

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2020 EN MILLIONS D'EUROS



Nb : diminutions des perceptions liées au transfert des missions fiscales

MOYENS HUMAINS

	NOMBRE DE/TAUX	2020	2021	2022	2023	2024
RESSOURCES HUMAINES au 31 déc. 2024	Agents	17 164	16 748	16 626	16 546	16 535
	Féminisation (taux global)	38,53%	38,39%	38,24%	38,50%	38,40%
	Agents de la branche AG/OPCO	51,76%	51,82%	51,64%	51,98%	52,11%
	Agents de la branche SU	48,24%	48,18%	48,36%	48,02%	47,89%
	Marins	567	550	595	589	571
	Personnels aérien	157	141	150	144	142
	Motocyclistes	237	247	238	230	224
	Maîtres de chien	259	258	262	261	260
	Officiers de douane judiciaire	239	225	226	245	252
	Informaticiens	427	437	420	399	405

STUPÉFIANTS & TABACS – données générales

SAISIES DE STUPÉFIANTS

Quantités/doses (d) saisies sur le territoire national

	2023	2024
TOTAL GÉNÉRAL (T)	94,15	110,83

Cocaïne (en tonnes)	12,03	20,97
Cannabis (en tonnes)	69,66	66,11
Khat (en tonnes)	7,21	5,43
Héroïne et opiacés (en kg)	426,07	459,07
Amphétamines (en kg)	461,52	462,33
Drogues de synthèse (en kg)	1 529,43	946,51
LSD (en doses)	31 066	22 762
Ecstasy (en kg)	441,54	167,05
Psychotropes (en kg)	1 338,58	292,25
Précurseurs (en tonnes)	0,57	10,19



SAISIES DE TABACS

Sur le territoire national
Dont tabacs abandonnés :

	2020	2021	2022	2023	2024
CONSTATATIONS (en nombre)	15 441	18 284	16 986	18 732	18 407
QUANTITÉS (en tonnes)	284,54	402,07	649,07	521,04	488,73

CONTREFAÇONS

CONTREFAÇONS

CONSTATATIONS (en nombre)

ARTICLES RETIRÉS DU MARCHÉ (hors tabacs)

CIGARETTES RETIRÉES DU MARCHÉ (en paquets)

	2020	2021	2022	2023	2024
CONSTATATIONS (en nombre)	10 035	12 174	10 988	10 392	11 848
ARTICLES RETIRÉS DU MARCHÉ (hors tabacs)	5 635 955	9 085 729	11 525 959	20 479 971	21 469 168
CIGARETTES RETIRÉES DU MARCHÉ (en paquets)	364 537	341 113	4 275 271	2 766 800	3 118 800

Directeur de la publication :
Florian COLAS, directeur général des douanes

Rédactrice en chef : Sarah FRANCISCO,
cheffe du bureau de la communication

Crédits photos, illustrations :
Douane française, AdobeStock, AFP, Bercy, Élysée,
Radio France

Rédaction :
Pôle édition, presse du bureau de la communication

Conception de la maquette :
Hélène LECLERC, Mélanie BUREAU

Les résultats 2024 sont en ligne sur :
www.douane.gouv.fr

ISSN : 2827-3389 (imprimé) 2966-9618 (en ligne)



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex
www.douane.gouv.fr

